



SAISON 2025 / 2026



MARDI 17 FEVRIER 2026

N°26



COUPE DE LA LOIRE DES TIRAGES AU SORT TRES REUSSIS



Lundi 9 février au DISTRICT, à l'invitation des commissions concernées, de nombreux dirigeants de clubs étaient réunis pour assister aux tirages au sort de nos Coupes de la Loire. Dans ces moments conviviaux, les représentants des clubs toujours qualifiés ont pu échanger leurs impressions, à l'issue des différents tirages au sort des catégories :

- U15 et U18 garçons - matchs les 21 et 22 février.
- Féminines U15, U18, Seniors et Complémentaire - matchs les 21 et 22 février.
- Coupe Valeyre Léger - matchs les 14 et 15 mars.
- Coupe Seniors masculins - matchs le 4 avril.



A V E C L E S C L U B S P O U R L E S C L U B S



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.70

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

RAPPEL AUX CLUBS

Pour contacter **M. Michel BARSOTTI**, vous devez utiliser **OBLIGATOIREMENT** l'adresse mail suivante : michel.barsotti@sfr.fr

FANIONS SAISON 2024-2025

Les clubs cités ci-dessous sont priés de se déplacer au siège du District de la Loire, 2 rue de l'Artisanat, 42270 ST PRIEST EN JAREZ, afin de récupérer leur fanion respectif

FIRMINY – ST CHAMOND – CHATEAUNEUF – CELLIEU - FEURS – RIC. OLYMPIQUE DU MONTCEL – SE. LA RIVIERE – BELLEGARDE EN FOREZ

COUPE LAURAFoot SENIORS MASCULINS

Equipes qualifiées

ECOTAY MOINGT – FEURS – ROANNE FOOT 42 – ST PAUL EN JAREZ

Remise des maillots lors du tirage au sort, début mars 2026

Les 16^{ème} de finale auront lieu au mois de mars 2026

Equipes éliminées

SE. COTE CHAUDE – FIRMINY – L'ETRAT LA TOUR - SAVIGNEUX MONTBRISON - VILLARS



SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

TOURNEES DES CLUBS

Une Réunion sectorielle du « ROANNAIS » : aura lieu le **jeudi 16 avril à 19h**, à la Salle Communale de **NERVIEUX**, placée sous l'organisation de **FOREZ ROANNAIS**.

Votre présence est vivement souhaitée (maxi 2 personnes).

Merci de faire le nécessaire pour noter cette date de réunion et votre disponibilité pour y assister.

OPERATION TABLETTES 2026

Du **26 janvier au 29 mars 2026**, la FFF lance une opération « tablettes » en direction des clubs.

Chaque club pourra bénéficier d'une aide financière de **50 € par tablette**, avec un maximum de 5 tablettes par club, en fonction du critère d'éligibilité

Le nombre de tablettes attribuables dépend du nombre d'équipes engagées en compétition, à partir de **U14** (sans comptabiliser les équipes engagées dans diverses coupes), selon les données extraites du système FFF au **31 décembre 2025**

50 € pour 1 tablette pour les clubs ayant entre 1 et 5 équipes engagées
Jusqu'à 100 € pour 2 tablettes pour les clubs ayant entre 6 et 10 équipes engagées
Jusqu'à 150 € pour 3 tablettes pour les clubs ayant entre 11 et 15 équipes engagées
Jusqu'à 200 € pour 4 tablettes pour les clubs ayant entre 16 et 20 équipes engagées
Jusqu'à 250 € pour 5 tablettes pour les clubs ayant plus de 20 équipes engagées

Les clubs restent libres de commander moins que leur maximum, mais **chaque club ne pourra commander qu'une seule fois**. Il est donc important de bien déterminer la quantité souhaitée, avant de valider.

Une aide supplémentaire par la LAuRAFoot, d'un montant de **30 €**, sera créditée sur le compte « Ligue » des clubs

Une aide supplémentaire du District, d'un montant de **58 €**, sera créditée sur le compte des clubs, **pour un reste à charge de 50 € pour les clubs**

Pas de démarche particulière : le compte du club sera crédité par les services de la Ligue, une fois la commande passée sur « **Le Corner** »

Afin de réaliser l'achat, les clubs devront avoir un membre qui détient un compte « **Portailclubs** », avec l'habilitation « **Acheteur Le Corner** »

CONNEXION LE CORNER – CLUBS

Pour commander sur le site « Le Corner » (<https://lecorner.fff.fr/>), il est nécessaire de disposer de l'habilitation « Acheteur Le Corner » sur « Portailclubs » (<https://portailclubs.fff.fr/>)

Si le club ne dispose pas de compte « Portailclubs » :

Etape 1

Créez un compte FFF et connectez-vous à « Portailclubs », en identifiant un **administrateur**

Etape 2

La Ligue doit valider le compte « Portailclubs »

Etape 3

Après validation de la Ligue, connectez-vous avec votre compte FFF sur « **lecorner.fff.fr** », via le bouton « **mon compte** », en haut à droite de la page « Le Corner » (<https://lecorner.fff.fr/connexion?back=my-account>)

Etape 4

La connexion est réussie si vous atterrissez sur la page ci-dessous

Si un message d'erreur apparaît, nous vous invitons à vous assurer que l'utilisateur du club dispose bien d'un compte administrateur sur « Portailclubs ». Si besoin, vous pouvez contacter le DLF et/ou la Ligue

Pour commander sur le site « Le Corner » (<https://lecorner.ff.fr/>), il est nécessaire de disposer de l'habilitation « Acheteur Le Corner » sur « Portailclubs » (<https://portailclubs.ff.fr/>)

Si un utilisateur dispose déjà d'un compte « Portailclubs », avec un profil administrateur :

En tant qu'administrateur du club, il aura automatiquement l'habilitation « Acheteur Le Corner » sur « Portailclubs », et pourra commander sur « Le Corner ».

Toutefois, il est nécessaire de s'assurer que le club se soit connecté au moins une fois au « Corner » avec un compte administrateur, en réalisant les démarches décrites précédemment.

L'administrateur peut également donner l'habilitation « **Acheteur Le Corner** » à un autre utilisateur « Portailclubs » du club (depuis la rubrique « **Administrateur** », puis, « **Liste des utilisateurs** » sur « Portailclubs »).

Différentes étapes pour assurer le succès de cette opération :

12 janvier 2026 : annonce du lancement de l'opération

26 janvier 2026 : lancement de l'opération. **Tous les clubs ont dû recevoir un mail de la FFF.**

16 février 2026 : fin de l'opération pour les territoires ultras marins

17 février 2026 : relance de communication – Portailclubs + Emailing + réseaux Ligues et districts

10 mars 2026 : relance de communication – Portailclubs + Emailing + réseaux Ligues et districts

29 mars 2026 : **fin de l'opération**

La tablette concernée par l'opération : **LENOVO TAB K11**

CHORALE ROANNE BASKET

Grâce à un partenariat renouvelé, les licenciés de la Délégation du Roannais de Football bénéficient d'un tarif préférentiel (-10%) sur la billetterie en ligne, pour toutes les rencontres de la Chorale de Roanne à la Halle Vacheresse.

Ce code promo restera inchangé pour l'ensemble du championnat. Notez-le bien : CHORALE/DELEGFOOT.

La prochaine rencontre :

- vendredi 6 mars à 20h : Chorale - Orléans



POLE REGLEMENTAIRE

Dominique GANDIN

Tél : 06.47.87.29.20

COMMISSION REGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Président : François RIOUFFREY

Secrétaire : Maryse FAURE

Membre : Jacky RODAMEL

RAPPEL : adresse mail du pôle règlementaire : pole-reglementaire@loire.fff.fr

Toute demande de renseignement envoyée à cette adresse mail, avec la boîte mail du club, recevra une réponse écrite.

Tous les rapports après carton rouge doivent parvenir au pôle sur cette adresse.

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 49 du DLF et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

AVIS AUX CLUBS

- CATÉGORIE U13 D1

La Commission des Arbitres du DLF désigne chaque samedi de **TRÈS JEUNES ARBITRES** sur la catégorie U13.

Ces désignations concernent plus particulièrement les Poules D1 de cette catégorie.

Les arbitres désignés pour officier ces rencontres ont notamment pour consigne de vérifier que des filets soient correctement installés sur les deux cages du terrain désigné pour cette rencontre (Loi 1 des Lois du Jeu - Terrain).

Si cette consigne n'est pas respectée, ils ne pourront pas diriger cette rencontre (obligation de la CDA du DLF)

L'indemnité d'arbitrage est prise en charge en intégralité par le District de la Loire.

- TERRAIN IMPRATICABLE – ARRÊTÉ MUNICIPAL

La Commission des Règlements du DLF précise qu'un arrêté municipal doit être envoyé par courrier électronique avec l'adresse officielle du club (art. 38.6.3 des RS du DLF).

Article 38.6.3 - Cet arrêté notifié au club est affiché à la porte du stade et envoyé par e-mail ou fax, au District de la Loire et au délégué de secteur qui doit aussi en être avisé par téléphone.

Si l'arrêté municipal n'est pas conforme à l'article 38.1.d, le club recevant aura match perdu par pénalité.

Le club recevant doit en aviser, par courrier électronique, avec la messagerie officielle du club, en précisant le nom et la qualité du signataire du message, ainsi qu'un numéro de téléphone où il peut être appelé pour contrôle :

- le District (district@loire.fff.fr)
- La Commission des Règlements (reglements-loire@loire.fff.fr)
- l'arbitre
- les arbitres assistants
- l'observateur d'arbitres éventuellement

- le ou les délégués éventuellement
- le club adverse
- le délégué de secteur
- un membre de la commission concernée (voir adresse mail sur le PV de la commission concernée)

Article 38.6.4 - En cas d'arrêté municipal, le club devra préciser quelles sont les rencontres concernées (Seniors et Jeunes) et les installations qui pourraient être utilisées comme terrain de repli (nature des surfaces de jeu : herbe, synthétique ou stabilisé).

- FORFAIT :

En cas de forfait simple ou général, ne pas oublier de prévenir, le plus tôt possible, par téléphone et par mail (adresse officielle du club):

- Le District
- La Commission des Règlements (reglements-loire@loire.fff.fr)
- Le club adverse
- L'arbitre et ses assistants éventuels
- La commission concernée
- l'observateur éventuel et le ou les délégués éventuels

- JOUEURS U20 (LIGUE) – SENIORS - MODIFICATION

La décision de considérer un joueur U20 comme un joueur Senior est à nouveau plus restrictive à compter de cette saison (art 167.2 des RG de la FFF)

Article 167

2 - Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle, au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de Championnat de Ligue 2 décalé au lundi).

Les dispositions du paragraphe 2 ne sont pas applicables au joueur U20 qui alterne participation en compétition U20 et participation en compétition Seniors.

=====

INFOS LIGUE LAURA FOOTBALL

TRÉSORERIE – Réunion du 2 février 2026

Relevé n°2 – Saison 2025/26

RETRAITS DE SIX POINTS SUPPLEMENTAIRES à J+60 :

Les clubs suivants ne sont pas à jour du paiement du relevé n°2 au 02/02/26. En application de l'article 47.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements leur inflige **une pénalité supplémentaire de six (6) points ferme au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.**

545881 ROANNE PARC

RAPPEL DES RETRAITS DE POINTS PRONONCES à J+45 (réunion 19 janvier 2026) :

545881 ROANNE PARC

RECAPITULATIF DU NOMBRE TOTAL DE POINTS INFLIGÉS à J+60 :

545881 ROANNE PARC : 15 Points

=====

FORFAIT SIMPLE

Affaire n°265 – Dossier transmis par la Commission Féminines Seniors à 8 D3 Poule Sud (J14)

DÉCISION

N°265 : Rencontre n°54666303 du 15/02/26 – Championnat Féminines Seniors D3 Poule Sud J14 : SE. PORTUGAIS 1 – CHATEAUNEUF 1

Match perdu par forfait à CHATEAUNEUF 1, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SE. PORTUGAIS 1**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire

AMENDES

Amende pour forfait simple

533556 CHATEAUNEUF (Féminines Seniors à 8 Poule Sud J14)

50 €

=====

- Retour sur affaire n°67 –

Dossier transmis par la Commission Critérium CD3 – Poule C

521800 JONZIEUX/ST ROMAIN LES ATHEUX 5 – 533556 CHATEAUNEUF 5

Match n°54002770 du 31/01/26

Suite à de nouveaux éléments, la CR du DLF ré-ouvre l'affaire n°67.

Le club de JONZIEUX/ST ROMAIN LES ATHEUX ayant fourni les justificatifs demandés par la CDR, mais qui n'étaient pas en sa possession au moment du traitement de cette affaire.

- Un arrêté municipal d'interdiction sur le terrain de ST ROMAIN LES ATHEUX
- Un arrêté municipal d'interdiction sur le terrain de JONZIEUX
- Et des preuves de recherches de terrain sur les communes limitrophes (moins de 45 min), restées sans réponse.

La CDR du DLF décide :

Match à rejouer.

Dossier transmis à la Commission Foot Diversifié pour reprogrammation.

=====

RÉCEPTION DOSSIERS

- Affaire n°70 –

Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule D

550799 HAUT FOREZ 1 – 553751 BORDS DE LOIRE 1

Match n°53871302 du 08/02/26

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire concernant la participation au match du joueur **TISSEUR Anthony**, licence n° 2543997796, qui était suspendu pour cette rencontre.

DÉCISION

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements du DLF se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **TISSEUR Anthony**, licence n°2543997796, du club **BORDS DE LOIRE**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme**, avec prise d'effet le 29/12/25.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point au classement, au club **BORDS DE LOIRE**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **BORDS DE LOIRE** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **TISSEUR Anthony**, licence n° 2543997796, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 23/02/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **HAUT FOREZ 1** sur le score de 3-0

Les frais de dossier sont imputés à **BORDS DE LOIRE**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour le club BORDS DE LOIRE : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = 205 € (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 23/02/26.

- Affaire n°71 –

Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule E
504377 VEAUCHE 3 – 515183 PLAINE PONCINS 1
Match n°53808051 du 08/02/26

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur **FOURCHEGU Tom**, licence n° 2548000501, qui était suspendu pour cette rencontre.

DÉCISION

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements du DLF se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **FOURCHEGU Tom**, licence n°2548000501, du club **VEAUCHE**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme**, avec prise d'effet le 15/12/25.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point au classement, au club **VEAUCHE**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **VEAUCHE** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **FOURCHEGU Tom**, licence n°2548000501, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 23/02/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **PLAINE PONCINS 1**, sur le score de 4-0

Les frais de dossier sont imputés à **VEAUCHE**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour le club VEAUCHE : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = 205 € (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 23/02/26.

- Affaire n°72 –

Dossier transmis par la Commission des Jeunes U17 D1
521798 FC. ST ETIENNE 1 – 504183 SE. OLYMPIQUE 1
Match n°54524918 du 07/02/26

Réserve d'avant-match du club FC. ST ETIENNE :

Je soussigné(e) EQUINOXE, QUENTIN, 2739117887 Dirigeant Responsable du club F.C. ST ETIENNE formule des réserves pour le motif suivant : Porte de réserve sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs (numéro 1 à14) du club de l'Olympique de Saint Etienne

Confirmé par mail le 09/02/26

Bonjour. Nous faisons suite à la réserve d'avant-match U17 D1 entre FC St Etienne et L'Olympique de St Etienne du samedi 7 février. Nous venons de confirmer notre réclamation sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'Olympique de St Etienne.

Pouvez-vous vérifier que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match soient bien qualifiés pour participer à la rencontre ?

Ce match initialement prévu le 10 janvier a été donné à rejouer à la date du 7 février 2026.

Les joueurs ayant participé à une rencontre à cette date avec une équipe supérieure ne pouvait donc participer à la date du 7 février. Vous remerciant par avance.

Christian FAGES Secrétaire

Mr Foued CHENAF Dirigeants de la catégorie

DÉCISION

La Commission des Règlements du DLF a pris connaissance de la réserve d'avant-match du club FC. ST ETIENNE, formulée par courriel le 09/02/2026, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF pour la dire recevable.

Après vérification, la Commission des Règlements du DLF confirme que l'ensemble des joueurs de SE. OLYMPIQUE était qualifié pour participer à la rencontre.

Par ce motif, la Commission des Règlements du DLF rejette la réserve comme non fondée, et dit que le match doit être homologué, selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de dossier sont imputés à **FC. ST ETIENNE**, soit **40 €**.

Total de l'amende pour FC. ST ETIENNE : 40 € (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 50.1 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.



COMMISSION REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Responsable : Didier ROTA

Membre : Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club, déclarée sur « Footclubs », sera prise en compte.

TRESORERIE

Sauf erreur de notre part, les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie du relevé n°2, exigible le 31/01/26.

Vous devez régulariser votre situation au **28 février 2026**, avant application de l'article 47 du règlement financier.

Passée cette date, les clubs seront sanctionnés de 4 points au classement, concernant leur équipe première, pour infraction au Règlement Financier du District de la Loire de Football (article 47.1 des Règlements Généraux/Sportifs).

AVENIR COTE
BRIENNON
COURS
COUTOUVRE
CHAMPDIEU MARCILLY
FC. ROANNE
GOAL FOOT
LOIRE FOREZ
MABLY
NOLLIEUX
ROANNE PARC
SAVIGNEUX MONTBRISON
ST JUST EN CHEVALET
ST VICTOR SUR RHINS
URFE
VILLERS

Règlement par chèque ou virement (demande de RIB par mail) à la **Délégation** (pas de prélèvement automatique).

Les clubs effectuant un virement à la Délégation, sont priés de nous faire parvenir un mail pour confirmer l'opération (nom du club, date et montant).

Attention à vos libellés concernant les virements : mentionner le NOM (pas les initiales, nom complet) et le NUMERO du club.

Par avance, merci de votre règlement.

RECEPTION DOSSIERS

FORFAIT SIMPLE

- **Affaire n°25** – Dossier transmis par la Commission Seniors Coupe « Intersport » D3/D4
- **Affaire n°26** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule B
- **Affaire n°27** – Dossier transmis par la Commission Critérium Poule C

DECISIONS

N°25 – Rencontre n°55453119 du 15 février 2026 : Seniors Coupe « Intersport » D3/D4 : CREMEAUX 1 – MONTAGNY 1

Match perdu par forfait à MONTAGNY 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**CREMEAUX 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District.

N°26 – Rencontre n°54044508 du 15 février 2026 : Seniors D5 Poule B : VAL D'AIX 2 – VILLEREST 2

Match perdu par forfait à VILLEREST 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**VAL D'AIX 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

N°27 – Rencontre n°54622349 du 13 février 2026 : Critérium Poule C : PARIGNY ST CYR – MABLY

Match perdu par forfait à MABLY, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**PARIGNY ST CYR**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

Amendes pour forfait simple :

513076 – MONTAGNY : 50 €

518426 – VILLEREST : 50 €

546945 – MABLY : 50 €

=====

RAPPEL AUX CLUBS

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 33 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs, lors de la formulation des réserves, de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 50 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.



COMMISSION APPEL REGLEMENTAIRE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.84

PV N°26 publié le 17/02/2026

Audition du mardi 13 janvier 2026

DÉCISION

• **Dossier n° AP005**

Référence de la décision de la CDA :

Monsieur Mourad LACHI,

La Commission Départementale de l'Arbitrage accuse réception de votre courriel par lequel vous indiquez ne disposer d'aucun justificatif concernant votre absence lors de votre accompagnement prévu le 22 novembre 2025, pour la rencontre en U17 D2 opposant Se. Montreynaud à St Joseph St Martin, à laquelle un jeune arbitre stagiaire était désigné. En l'absence d'élément justificatif, cette non-présence est considérée comme injustifiée. Elle constitue un manquement aux obligations liées à votre fonction officielle d'arbitre du District de la Loire de Football. En conséquence, et conformément au Règlement Intérieur de la Commission Départementale de l'Arbitrage, ainsi qu'aux dispositions de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage de la Fédération Française de Football, les mesures administratives suivantes sont prononcées :

- retrait de désignations de toutes catégories pour une durée de quatre journées, à compter du 1^{er} décembre 2025 ;
- retrait de 2 points sur votre moyenne de classement annuel en fin de saison.

Nous vous rappelons qu'un tel comportement nuit à la crédibilité de la fonction arbitrale et peut entraîner un risque de non-couverture de votre club au Statut de l'Arbitrage. La commission vous indique que vous serez susceptible d'être désignable aux championnats « Critérium » à l'issue de la réalisation de votre accompagnement. Enfin, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle que les sessions de formation de la saison en cours ont un caractère obligatoire. Dans ce cadre, votre stage de mi-saison pour votre catégorie (D3) se tiendra le samedi 13 décembre, de 13h30 à 17h30, au siège du District de la Loire de Football. Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

Appel de M. LACHI Mourad, en date du 2 décembre 2025 : suite à la décision de la Commission des Règlements, nous souhaiterions faire appel, comme le stipule l'article 36.4 des règlements sportifs du District de la Loire et l'article 190 des RG de la FFF. N'étant pas en accord avec cette décision, je fais appel auprès de votre commission, afin de réexaminer cette décision. Je vous prie de recevoir mes salutations les plus respectueuses. M. LACHI

- ◆ Nous vous remettons, ci-après, extrait du procès-verbal de la réunion de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPEL, qui s'est tenue, **le mardi 13 janvier 2026**, sous la présidence de M. BERTHON Fabrice, avec M. BERTOLOTTI Bernard, secrétaire, et en présence des membres suivants : MM. MARTINS Antonio, GIRARD Bernard, GUILLOT Philippe, FERRAND Frédéric. Le quorum étant atteint et les élus du Comité de Direction étant minoritaires, la commission peut légalement statuer.

- **Convocations : (article 3.3.4.2.1 du Règlement Disciplinaire)**

Les personnes citées ci-dessous ont été régulièrement convoquées par e-mail officiel en date du **3 janvier 2026**,

réf : 2025-S02N02DA

- **Personnes présentes à l'audition :**

- **M. LACHI Mourad**, licence n°2599860141
- **M. PEREIRA Victor**, licence n°2525120623, président de la CDA
- **M. BROUSSET Bernard**, licence n°2599860607, vice-président du DLF, en charge du « pôle sportif »
- **M. GANDIN Dominique**, vice-président du DLF, en charge du « pôle réglementaire », autorisé par la commission de céans à assister à la réunion, sans participer aux délibérations.
- **M. RIOUFFREYT François**, président de la Commission des Règlements, autorisé par la commission de céans à assister à la réunion, sans participer aux délibérations.
- **Mme. AZNAR Denise**, membre de la Commission d'Appel, non autorisée à participer aux délibérations et décisions de la commission sur ce dossier.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, il est rappelé que les licenciés convoqués disposent du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition.

- ◆ **En droit :**

- Faisant application des textes définis dans les règlements sportifs du District de la Loire de Football et du règlement intérieur et la charte déontologique de la CDA approuvée par le comité directeur du DLF.

◆ **Jugeant en second et dernier ressort,**

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 3.4.1 du Règlement Disciplinaire de la F.F.F. ;

◆ **Après rappel des faits et de la procédure,**

Considérant qu'il ressort de l'audition de M. LACHI Mourad, qu'il reconnaît avoir signé la charte déontologique à la prise de licence. Que M. LACHI Mourad atteste qu'il est bien classé arbitre de D3 et que les matchs arbitrés le samedi en catégorie « Critérium » sont un choix de sa part de doubler ses arbitrages chaque week-end, mais que la CDA et son désignateur n'ont pas obligation de le désigner sur cette catégorie « Critérium ».

Considérant que la commission de l'arbitrage prend en compte le fait que M. LACHI Mourad n'a pas assuré sa désignation pour l'accompagnement d'un jeune arbitre, exécutant son deuxième arbitrage après FIA, alors que la désignation d'arbitrage sur un match « Critérium » lui a été enlevée car non obligatoire.

Considérant que M. LACHI Mourad dénonce le fait d'obligation d'accompagnement bénévole, ce qui n'est pas règlementaire selon lui.

Considérant que la Commission d'Appel a fait préciser les obligations des arbitres en matière d'arbitrage, d'accompagnement des jeunes arbitres et de participation aux obligations administratives, telles que présence aux formations, assemblée générale et autres.

Considérant que la CDA désigne M. LACHI Mourad dans sa catégorie d'arbitre de D3, que le règlement intérieur l'oblige à un accompagnement par saison.

Considérant que M. LACHI Mourad a volontairement laissé un jeune arbitre sans accompagnateur, le mettant potentiellement en difficulté, alors qu'il appartient aux arbitres adultes, avec ancienneté notoire, d'apporter une aide essentielle à des débutants.

Considérant que M. LACHI Mourad n'a pas accepté de répondre favorablement aux directives de sa commission tutélaire, par refus d'obtempérer, après injonction du président de commission.

Considérant que M. LACHI Mourad explique à la commission que la CDA ne l'a pas convoqué avant sanction, pour qu'il fournisse ses explications et puisse aussi se faire accompagner dans les démarches administratives (cf. article 54 des RG de la F.F.F. et article 39 du statut de l'arbitrage).

Considérant que l'article 54 du règlement intérieur de la CDA est l'exacte reprise de l'article 39 du statut fédéral de l'arbitrage

Considérant que, selon l'article 39 du statut de l'arbitrage, **une mesure administrative peut être prononcée à l'encontre d'un arbitre s'il a été invité à présenter sa défense** ou s'il a été entendu par l'instance compétente.

Considérant que la Commission des Arbitres a adressé un mail en date du 25 novembre 2025, invitant M. LACHI à s'expliquer sur son absence à la convocation (voir pièce n°3)

Considérant que M. LACHI a répondu par mail en date du 27 novembre 2025, qu'il n'avait pas d'explication (voir pièce n°4)

Sur ce,

Considérant que la réclamation est donc recevable en la forme.

Considérant que toutes les personnes convoquées ont le droit, tout au long de l'audition, de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

Considérant que l'arbitre a été informé de sa situation administrative et qu'il a été invité à présenter ses explications, conformément à l'article 39 du statut de l'arbitrage.

Considérant que cette procédure est conforme à l'article 39 du statut de l'arbitrage.

Décisions

Les personnes auditionnées n'ayant pas pris part aux délibérations, ni à la décision.

- **Par ces motifs, la Commission Départementale d'Appel**
- **confirme la décision prise par la Commission de l'Arbitrage du District de la Loire, lors de sa réunion en date du 25 novembre 2025.**
- **confirme les sanctions administratives pour absence lors de désignation et les points supprimés au classement des arbitres.**

- **exige les frais d'appel d'un montant de 100 euros inhérents à la présente procédure.**
- **confirme l'obligation faite à M. LACHI Mourad de procéder à l'accompagnement d'un jeune arbitre tel que le prévoit le règlement intérieur.**

Le président,
M. Fabrice BERTHON

Le secrétaire,
M. Bernard BERTOLOTTI

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

=====

Audition du mardi 13 janvier 2026

DÉCISION

• Dossier n° AP006

Référence du match :

Match n°53884820, en date du 14/12/25

Catégorie : Seniors D3 Poule D

Club recevant, ST JEAN BONNEFONDS, n°516407 - Club visiteur, DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES, n°547447.

Appel règlementaire du club ST JEAN BONNEFONDS contre la décision de la Commission des Règlements - affaire n°35 - interjeté par **M. GARDES Gilles**, président du club, **en date du 23 décembre 2025**

Rappel de la décision contestée :

Contre la Commission des Règlements : affaire n°**35** paru sur le PV n°**19** du mardi 23 décembre 2025, constate que le joueur n°10, **M. DOGAN Mehmet Ali**, licence n° 2544557388, du club St Jean Bonnefonds, était suspendu lors de la rencontre contre DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES. De ce fait, il ne pouvait participer à celle-ci. Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Suite à un dysfonctionnement de la tablette et après une nouvelle vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **DOGAN Mehmet Ali**, licence n°2544557388, du club **ST JEAN BONNEFONDS**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District). Ce joueur a été sanctionné de **2 matchs de suspension ferme**, avec prise d'effet le 08/12/25.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence, la CDR du DLF décide :

- Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **ST JEAN BONNEFONDS**. Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **ST JEAN BONNEFONDS** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur **DOGAN Mehmet Ali**, licence n°2544557388, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 29/12/25. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Le gain du match est accordé au club **DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES**, sur le score de **0 – 3**

Les frais de dossier sont imputés à **ST JEAN BONNEFONDS**, soit **40 €**

Annulation des frais de dossier au club **DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour **ST JEAN BONNEFONDS** : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 29/12/25.

Appel de M. GARDES Gilles, président du club ST JEAN BONNEFONDS, en date du 23 décembre 2025 :

Bonjour, C'est avec surprise que je constate que dans l'affaire 35, match contre Dervaux numéro 538848207 le gain du match est attribué à Dervaux suite à des réserves. Je note que sur le PV il est mentionné réserve d'avant match or celles-ci ont été déposées après le match. De plus concernant M. DOGAN. Ce dernier n'était pas frappé d'un carton rouge et de suspensions, une erreur avait été faite par l'arbitre du match de St Joseph (nota rapport joint), erreur rectifiée dans la semaine précédant le match contre Dervaux. A la lecture de Footclubs, ce dernier est frappé d'un carton jaune et non d'un rouge et n'était pas dans un cumul de carton. M. DOGAN était donc dans son bon droit pour jouer. Je conteste fermement la décision de la commission. Cordialement. Gilles Gardes

Nous vous remettons, ci-après, extrait du procès-verbal de la réunion de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPEL qui s'est tenue **le mardi 13 janvier 2026**, sous la présidence de Mme. AZNAR Denise, avec M. BERTOLOTTI Bernard, secrétaire, et en présence des membres suivants : MM. MARTINS Antonio, GIRARD Bernard, BERTHON Fabrice, GUILLOT Philippe, FERRAND Frédéric. Le quorum étant atteint et les élus du Comité de Direction étant minoritaires, la commission peut légalement statuer.

- **Convocations : (article 3.3.4.2.1 du Règlement Disciplinaire)**

Les personnes citées ci-dessous ont été régulièrement convoquées par e-mail officiel en date du **3 janvier 2026**,

réf : 2025-S02N02DA

Assistent :

- **Personnes présentes à l'audition :**

- **M. GARDES Gilles**, président du club ST JEAN BONNEFONDS, n° de licence 2500090897, et dirigeant lors de la rencontre.
- **M. BELHADJ MANSOUR Walid**, éducateur dirigeant du club ST JEAN BONNEFONDS, n° de licence 2578630063.
- **M. EL HALOUA Sofiane Nasser**, dirigeant du club ST JEAN BONNEFONDS, n° de licence 2598626207.
- **M. FULCHIRON Raphaël**, licence n° 2598613718, arbitre de la rencontre
- **M. GANDIN Dominique**, vice-président DLF, en charge du « pôle règlementaire », autorisé par la commission de céans à assister à la réunion, sans participer aux délibérations.
- **M. RIOUFFREY François**, président de la Commission des Règlements, autorisé par la commission de céans à assister à la réunion, sans participer aux délibérations.
- **M. MICOL Ghislain**, licence n° 2598626488, arbitre de la rencontre précédente, invité à se présenter pour témoigner par le club ST JEAN BONNEFONDS, autorisé par la commission.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, il est rappelé que les licenciés convoqués disposent du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition.

- **En droit :**

- Faisant application des textes définis dans les règlements sportifs du District de la Loire de Football et de l'article 226 des RG de la F.F.F.

Jugeant en second et dernier ressort,

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 3.4.1 du Règlement Disciplinaire de la F.F.F. ;

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant qu'il ressort de l'audition de M. GARDES Gilles que le club n'a pas tenté de tricher sur la présence de joueurs suspendus.

Considérant que l'arbitre, M. MICOL Ghislain, a saisi les faits de match sur la tablette, pour la rencontre du 07/12/25 contre ST JOSEPH ST MARTIN, à savoir les cartons jaunes sur la rencontre, le n°2 M. DOGAN Mehmet Ali a été sanctionné d'un seul carton jaune alors que deux apparaissent sur la FMI.

Considérant que, dans son rapport complémentaire, il a rectifié les erreurs d'enregistrement lors de la clôture de la rencontre sur la tablette.

Considérant que le président de St JEAN BONNEFONDS a demandé à l'arbitre de la rencontre précédente, M. MICOL Ghislain, de venir témoigner à l'audition, ce qui a été accepté par la présidente de la Commission d'Appel ; ce dernier a fait un rapport envoyé à la CDA le dimanche soir, aux environs de 22h, et que la modification sur « Footclubs » est apparue le jeudi suivant la rencontre, précisant que M. DOGAN avait été sanctionné d'un seul carton jaune.

Considérant que sur le portail des officiels - PDO - des arbitres, la saisie d'un carton jaune doit être vérifiée avant validation, car il arrive que le carton jaune soit doublé et ainsi se transforme en carton rouge, suite aux dysfonctionnements du logiciel.

Considérant que le club ST JEAN BONNEFONDS a bien vérifié, avant match, que M. DOGAN n'était pas suspendu, qu'il estime être dans son bon droit. Il précise que, de sa contestation, il demande la récupération des points perdus injustement et une décision conforme.

Considérant que le président de la Commission des Règlements informe que les vérifications sont systématiques et qu'en l'absence d'information parvenue au « pôle règlementaire », la CDR a retenu l'infraction pour avoir fait jouer un licencié suspendu. Il ajoute que les saisies informatiques lors des rencontres doivent être enregistrées, puis validées dans les délais impartis pour traitement des commissions compétentes, tant au niveau des résultats qu'en Commission de Discipline ou des Règlements.

Considérant que la Commission des Règlements n'a pas été informée des sanctions modifiées par l'arbitre après la rencontre, et a appliqué les sanctions, en conformité avec les informations sur la FMI.

Considérant que Mme. AZNAR Denise explique que les procédures informatisées sont précises et données aux arbitres lors de l'AG de début de saison. Elle ajoute que la saisie des cartons blancs est souvent transcrite en cartons rouges et qu'un carton jaune est doublé systématiquement. Les protagonistes doivent absolument vérifier les saisies, avant de signer et clôturer la FMI.

Considérant que le PV. du DLF signale chaque semaine les nécessités de remplir chaque rubrique et surtout de vérifier avant de valider.

Sur ce,

Considérant que la réclamation est donc recevable en la forme.

Considérant que toutes les personnes convoquées ont le droit, tout au long de l'audition, de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

Considérant que le club ST JEAN BONNEFONDS conteste la décision du District, en soulignant que le joueur n'était pas suspendu pour ce match.

Les personnes auditionnées n'ayant pas pris part aux délibérations, ni à la décision.

Par ces motifs, la Commission Départementale d'Appel

- **infirme la décision prise par la Commission des Règlements du District de la Loire, lors de sa réunion en date du 23 décembre 2025.**
- **annule les sanctions administratives et financières de match perdu par pénalité et de suspension d'un match ferme, au joueur, M. DOGAN Mehmet Ali**
- **rétablit les points de l'équipe, conformément au résultat du match acquis sur le terrain**
- **exonère les frais d'appel d'un montant de 100 euros inhérents à la présente procédure**

La présidente,
Mme. Denise AZNAR

Le secrétaire,
M. Bernard BERTOLOTTI

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

=====

Audition du mardi 13 janvier 2026

DÉCISION

- | |
|---------------------------|
| • Dossier n° AP007 |
|---------------------------|

Référence du match :

Match n°54524905, en date du 06/12/25

Catégorie : U17 D1

Club recevant, RIVE DE GIER, n° affiliation 500153 - Club visiteur, SE. OLYMPIQUE, n° affiliation 504383,

Appel règlementaire du club SE. OLYMPIQUE contre la décision de la Commission des Règlements - affaire n°32 - interjeté par **M. BAHRI Ryan**, responsable technique du club, **en date du 16 décembre 2025**

Rappel de la décision contestée :

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur, **M. PISZCZEK Imrane**, licence n°2548166556, du club Se. **Olympique**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District). Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme**, avec prise d'effet le 01/12/25. Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus.

En conséquence, la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **SE. OLYMPIQUE**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **SE. OLYMPIQUE** est amendé de la somme de **50 €**, pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur, **M. PISZCZEK Imrane**, licence n°2548166556, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 22/12/25. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Le gain du match est accordé au club **RIVE DE GIER**, sur le score de 3 - 0

Les frais de dossier sont imputés au club **SE. OLYMPIQUE**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour SE. OLYMPIQUE : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 22/12/25.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation

Appel de M. BAHRI Ryan, responsable technique Se. Olympique, en date du 16 décembre 2025 :

Contre la Commission des Règlements - affaire **32** - paru sur le PV n°18 du mardi 16 décembre 2025, constate que le joueur n°5, **M. PISZCZEK Imrane**, licence n°2548166556, de l'équipe Se. Olympique, était suspendu lors de la rencontre contre Rive de Gier. De ce fait, il ne pouvait participer à celle-ci.

Par le présent mail, nous faisons appel de la décision rendue ce matin, attribuant le match perdu au motif de l'alignement d'un joueur suspendu lors de la rencontre n°54524905 du 06/12/25 entre Rive de Gier et l'Olympique de ST Etienne. Une erreur d'identification a été faite par l'arbitre du match Veauche - Olympique de St Etienne, lors de la rencontre du 15/11/25, qui l'a notifié par mail aux autorités compétentes, avec la preuve qu'il a bien notifié cette erreur. Nous tenons à préciser que cette situation ne résulte en aucun cas d'une faute, d'une négligence ou d'une volonté frauduleuse de la part de notre club, l'erreur initiale ayant été faite et reconnue par l'arbitre de la rencontre du 15/11/25. Malgré la rectification effectuée par l'arbitre et les éléments factuels disponibles, ceux-ci ne semblent pas avoir été pris en considération lors de l'examen du dossier, ce qui a directement impacté la décision. En conséquence, nous confirmons donc notre appel afin d'apporter les preuves nécessaires au dossier. L'arbitre de la rencontre Veauche-OSE, Ibrahim BERRAMDANE, est également prêt à venir, en cas de besoin, lors de l'audition. Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations sportives.

Nous vous remettons ci-après, extrait du procès-verbal de la réunion de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPEL qui s'est tenue **le mardi 13 janvier 2026**, sous la présidence de Mme. AZNAR Denise, avec M. BERTOLOTTI Bernard, secrétaire, et en présence des membres suivants : MM. MARTINS Antonio, GIRARD Bernard, BERTHON Fabrice, GUILLOT Philippe, FERRAND Frédéric. Le quorum étant atteint et les élus du Comité de Direction étant minoritaires, la commission peut légalement statuer.

Assistent :

- M. GANDIN Dominique, vice-président du DLF, en charge du « pôle règlementaire », sans prendre part aux décisions.
- M. RIOUFFREYT François, président de la Commission des Règlements, sans prendre part aux décisions.
- **Convocations : (article 3.3.4.2.1 du Règlement Disciplinaire)**

Les personnes citées ci-dessous ont été régulièrement convoquées par e-mail officiel en date du **3 janvier 2026**,

réf : 2025-S02N01DA

• **Personnes présentes à l'audition :**

- **M. BAHRI Ryan**, secrétaire général du club SE. OLYMPIQUE, licence n°2543438356.
- **M. BENGUETIB Gibril**, éducateur dirigeant du club SE. OLYMPIQUE, licence n°2546704373.
- **M. BERRAMDANE Ibrahim**, licence n°9603519728, arbitre de la rencontre, mineur accompagné de sa maman, Mme. BERRAMDANE Khadidja

• **M. GANDIN Dominique**, vice-président du DLF, en charge du « pôle règlementaire », autorisé par la commission de céans à assister à la réunion, sans participer aux délibérations.

• **M. RIOUFFREYT François**, président de la Commission des Règlements, autorisé par la commission de céans à assister à la réunion, sans participer aux délibérations.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, il est rappelé que les licenciés convoqués disposent du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition.

• **En droit :**

- Faisant application des textes définis dans les règlements sportifs du District de la Loire de Football et de l'article 226 des RG de la F.F.F.
- Considérant que conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F., pour l'application des faits, les déclarations des officiels ou de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.

Jugeant en second et dernier ressort,

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 3.4.1 du Règlement Disciplinaire de la F.F.F. ;

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant qu'il ressort de l'audition de M. BAHRI Ryan que le club n'a pas tenté de tricher sur la présence de joueurs suspendus.

Considérant que l'arbitre a saisi les faits de match sur la tablette fournie par le club recevant, mais que celle-ci n'était pas suffisamment chargée en énergie et que, durant le match, le club recevant ne l'a pas mise en charge. Qu'il déclare que malgré plusieurs tentatives, les saisies n'ont pas été enregistrées par le logiciel et qu'en rentrant chez lui, il a envoyé un mail sur la boîte des arbitres du DLF, pour signaler les dysfonctionnements.

Considérant que le président de la Commission des Règlements informe que les vérifications sont systématiques et qu'en l'absence d'information parvenue au « pôle règlementaire », la CDR a retenu l'infraction pour avoir fait jouer un licencié suspendu. Il ajoute que les saisies informatiques lors des rencontres doivent être enregistrées puis validées dans les délais impartis pour traitement des commissions compétentes, tant au niveau des résultats qu'en Commission de Discipline ou des Règlements.

Considérant que Mme. AZNAR Denise explique que les procédures informatisées sont précises et données aux arbitres lors de l'AG de début de saison. Elle ajoute que la saisie des cartons blancs est souvent transcrite en cartons rouges et qu'un carton jaune est parfois doublé. Les protagonistes doivent absolument vérifier les saisies, avant de signer et clôturer la FMI.

Sur ce,

Considérant que la réclamation est donc recevable en la forme.

Considérant que toutes les personnes convoquées ont le droit, tout au long de l'audition, de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

Considérant que le club SE. Olympique conteste la décision du District, en soulignant que le joueur n'était pas suspendu pour ce match.

Les personnes auditionnées n'ayant pas pris part aux délibérations, ni à la décision.

Par ces motifs, la Commission Départementale d'Appel

- **infirme la décision prise par la Commission des Règlements du District de la Loire, lors de sa réunion en date du 15 décembre 2025.**
- **annule les sanctions administratives et financières de match perdu par pénalité et de suspension d'un match ferme au joueur, M. PISCZEK Imrane**
- **rétablit les points de l'équipe, conformément au résultat du match acquis sur le terrain**
- **exonère les frais d'appel d'un montant de 100 euros inhérents à la présente procédure**

La présidente,
Mme. Denise AZNAR

Le secrétaire,
M. Bernard BERTOLOTTI

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.



COMMISSION PREVENTION

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.89

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Responsable : Patrick GADEYNE 06 73 40 75 82 ou 09 75 66 26 33

Membres : Michel RIBIER 06 27 42 83 35

Salah BENBELAID 06 62 19 56 42

A L'ATTENTION DES CLUBS

Les clubs souhaitant la caméra embarquée (GO PRO) sur une rencontre, doivent impérativement faire une demande officielle par mail du club, en précisant le(s) motif(s), dans la semaine avant la rencontre, ou de préférence 3 semaines avant.

Après validation de la Commission de Prévention, un délégué avec la caméra embarquée (GO PRO) sera désigné, à la charge du club, de même si un club sollicite par l'intermédiaire d'un membre du District.

MISSION DE LA COMMISSION DE PREVENTION

La Commission de Prévention est là pour l'ensemble des acteurs du football.
Nous avons un rôle préventif et non répressif.

Notre mission première, c'est la détection des rencontres sensibles, nous récoltons et prenons en compte toutes les informations.
Les informations transmises restent au sein de la commission.

La mise en place d'un délégué officiel, avec ou sans caméra embarquée, ne doit pas être considérée comme une sanction, mais plutôt une aide.

La Prévention est à l'écoute des clubs, des arbitres, des commissions, par téléphone, par mail : merci de préciser « **pour la Commission de Prévention** ».



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

NOTE AUX CLUBS

- Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : seniors-loire@loire.fff.fr

- A dater du samedi 22 novembre, le club de **Cellieu (D1)** n'est plus autorisé à jouer le samedi soir et devra se mettre en conformité avec l'éclairage de son complexe sportif. Tous les matchs de ce club sera programmé le dimanche à l'heure officielle :

COURRIERS RECUS

Toranche : accord pour le changement d'horaire en D2 Poule B du 22 février.

Cellieu : changement d'horaire en D4 Poule F pour le 22 février.

Fc. St Etienne : demande de changement d'horaire en D1 pour le 21 février : en attente de l'accord du club adverse.

Roche St Genest : accord pour le changement d'horaire en D1 pour le 28 février.

Firminy : changement de terrain en D1 pour le 8 mars.

L'Etrat La Tour : accords pour changement horaire en D1 pour le 21 février et le 21 mars, ainsi que pour avancer la rencontre au 28 février.

RAPPEL AUX CLUBS

Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).



COMMISSION SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.97

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Responsable : Alain CABERLON

Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

COURRIERS RECUS

Avenir Côte : concerne la rencontre du 15 février.

Loire Sornin : concerne la rencontre du 8 mars en D3 Poule B : voir ci-dessous ; concerne la rencontre du 19 avril en D4 Poule C : manque accord de St Denis de Cabanne.

Rhins Trambouze : concerne la rencontre du 3 mai en D3 Poule A : manque accord de Montagnes du Matin.

St Julien la Vêtre : concerne la rencontre du 8 mars en D4 Poule C : voir ci-dessous.

Villerest : concerne le forfait de l'équipe 2 du 15 février en D5 Poule B.

NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

- Tous les clubs sont priés de mettre à disposition des arbitres et visiteurs, des vestiaires dans un bon état de propreté (sol propre et sans déchets).

- En cas d'inversion des rencontres ou l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.

EN CAS D'ARRÊTE MUNICIPAL LORS DES MATCHS ALLER

Article 38.6 - Arrêté municipal des RG du DISTRICT DE LA LOIRE

Article 38.6.5 :

En cas d'arrêté municipal et pour tout autre motif au cours de la période des **matchs allé, la rencontre devra être inversée**. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

MODIFICATIONS DE MATCH

D3 Poule A

Le match n°54034761 du 01/02/26, **Bellegarde en Forez 1 – Crèmeaux 1**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h**.

D3 Poule B

Le match n°54036942 du 22/02/26, **Loire Sornin 2 – Noirétable 1**, se jouera **dimanche 22 février à 15h, à St Nizier sous Charlieu**.

Le match n°54036946 du 08/03/26, **Loire Sornin 2 – St Just en Chevalet 1**, se jouera le **dimanche 8 mars, à 15h30**.

Le match n°54038683, du 01/02/26, **Olympique Est Roannais 1 – Noirétable 1**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h**.

D4 Poule B

Le match n°54035774 du 23/11/25, **Bussières 2 – Nord Roannais 2**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h**.

Le match n°54101410 du 23/11/25, **Villers 1 – St Alban les Eaux 1**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h**.

Le match n°54038896 du 26/04/26, **Villerest 1 – Nord Roannais 2**, se jouera le **dimanche 26 avril, à 15h**.

D4 Poule C

Le match n°54036887 du 01/03/26, **Perreux 2 – Loire Sornin 3**, se jouera le **dimanche 1^{er} mars, à 15h**.

Le match n°54038807 du 08/03/26, **St Julien la Vêtre 1 – Montagnes du Matin 2**, se jouera le **samedi 7 mars, 15h**.

Le match n°54039213 du 08/03/26, **Loire Sornin 3 – Régnay 1**, se jouera le **dimanche 15 mars à 15h, à St Nizier sous Charlieu**.

D5 Poule A

Le match n°54100938 du 01/02/26, **Goal Foot 3 – Coutouvre 2**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h.**

D5 Poule B

Le match n°54044537 du 22/02/26, **Villerest 2 – Urfé 1**, se jouera le **dimanche 22 février, à 13h.**

Le match n°54044545 du 08/03/26, **Villerest 2 – Nollieux 1**, se jouera le **dimanche 8 mars, à 13h.**

Le match n°54036408 du 01/02/26, **St Martin la Sauveté 3 – St Germain Laval 3**, se jouera le **dimanche 15 mars, à 15h.**

Le match n°54044563 du 26/04/26, **Villerest 2 – Les Noës 1**, se jouera le **dimanche 26 avril, à 13h.**



COMMISSION COUPES SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.97

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Responsable : Alain CABERLON

Membres : André MAGNIN – Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

COURRIERS RECUS

Montagny : concerne le forfait de de l'équipe en Coupe « Intersport » D3/D4.

Olympique Est Roannais : concerne la rencontre de Coupe « Intersport » D3/D4.

Val d'Aix : concerne la rencontre de Coupe « Intersport » D3/D4.

COUPE VALEYRE/LEGER

8^{ème} de finale, le dimanche 15 mars, à 14h30.

Bussièrès 2 – Ouches 1

Goal Foot 2 – Fc. St Etienne 2

St Germain Laval 2 – L'Etrat La Tour 2

Chateauneuf 2 – Villers 1

St Just St Rambert 2 – Roanne Portugais 2

Sorbiers La Talaudière 2 – Avenir Côte 2

Toranche 2 – Roannais Foot 42 (2)

Villars 2 – St Paul en Jarez 2

COUPES « INTERSPORT » D3/D4 ET D5

LE TIRAGE DES ¼ ET ½ FINALES DES COUPES « INTERSPORT » D3/D4 ET D5 SE DEROULERA

LE LUNDI 23 FEVRIER A 19H, DANS LES LOCAUX DE LA DELEGATION

Les clubs qualifiés sont cordialement invités.

COUPE « INTERSPORT » D3/D4

1/4 de finale : le dimanche 15 mars, à 14h30.

Clubs qualifiés pour les ¼ de finale.

Sous réserve d'homologation des rencontres.

Bussièrès 1 – Crémeaux 1 – Commelle Vernay 1 - Goal Foot 2 – Loire Sornin 2 - Olympique Est Roannais 1 – Ouches 1 –
St Denis de Cabanne 1.

COUPE « INTERSPORT » D5

1/4 de finale : le dimanche 15 mars, à 14h30.

Clubs qualifiés pour les ¼ de finale.

Avenir Côte 3 – Chausseterre Les Salles 2 - Cordelle 2 – Coutouvre 2 – Parigny St Cyr 2 – Fc. Roanne 2 – Rhins Trambouze 3 -
Urfé 1.

LES ½ FINALES DES COUPES « INTERSPORT » D3/D4 ET D5 SE JOUERONT LE DIMANCHE 12 AVRIL



COMMISSION DELEGUES

District de la Loire

Tél : 04.77.44.51.90

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Président : Francis VIDRY - 06 14 47 88 16

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc.

Match à risques, places en jeu, etc., **après avis de la Commission de Prévention.**

RAPPORTS : ceux-ci doivent être rédigés directement en ligne, depuis votre compte personnel « MY FFF »

VENDREDI 27 FEVRIER

- CHAMPIONNAT CRITERIUM D2 Poule B, à 20h30

POLONIA P'TIT BOUCHON contre **ST CHAMOND**

Délégué avec GO-PRO, à la charge des DEUX CLUBS : **M. Salah BENBELAID**

DIMANCHE 1^{er} MARS

- CHAMPIONNAT D4 Poule F, à 15h

SE. FOURNEYRON contre **RIVE DE GIER**

Délégué avec GO-PRO, à la charge des DEUX CLUBS : **M. Michel RIBIER**

- CHAMPIONNAT D4 Poule E, à 15h

SE. OLYMPIQUE contre **PLAINE PONCINS**

Délégué avec GO-PRO, à la charge de Plaine Ponsins : **M. Patrick GADEYNE**



COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°26 publié le 17/02/20265

Réunion du lundi 16 février 2026

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : JeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19- adresse mail : JeunesU13@loire.fff.fr
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : JeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Alain CERUTTI - adresse mail : JeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 adresse mail : JeunesU7@loire.fff.fr

COURRIERS REÇUS

Veauche : changement horaire match U17 D1 du 28/02.
Val d'Aix : terrains domicile U15 D3 et U15 D4 2ème phase.
Champdieu Marcilly : oubli équipe 2 U9 2ème phase. Arrêté municipal terrains en herbe.
Plaine Poncins : demande changement Poule U9
Firminy : modifications match U13 D3 du 21/02. Changement horaire matchs U13 D1 du 28/02
Roannais Foot 42 : modification match U15 du 01/03.
Bois Noirs : erreur plateaux U11 domicile 2ème phase.
St Chamond Feu Vert : inversion match U15 du 01/03.
Jonzieux : demande pour grouper équipes U11 plateau du 07/03.
St Christo Marcenod : demande rajout équipe 2 en D1 Poule 4.
Olympique du Forez : engagement d'une équipe en U9 D2.
Villars : demande report match U15 D2 du 22/02.
Ecotay Moingt : désiderata équipes U9 2ème phase. Terrain plateaux U11 2ème phase.
St Galmier Chamboeuf : changement horaire match Coupe Loire U18 du 21/02.
Feurs : accord horaire match U17 D1 du 28/02.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement via l'adresse mail officielle du club.
Tous les mails envoyés autrement ne seront plus traités à partir de ce jour.
Vous êtes priés de nous adresser les feuilles de match en pièce jointe.
A ce jour encore un grand nombre de feuilles de matchs n'arrivent pas en pièce jointe et sont inexploitable.

Les mails concernant les catégories jeunes doivent être envoyés à la personne en charge de ces catégories :

U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : jeunesU18@loire.fff.fr
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 - adresse mail : JeunesU15@loire.fff.fr
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 - adresse mail : JeunesU13@loire.fff.fr
U11 : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28- adresse mail : JeunesU11@loire.fff.fr
U9 : Alain CERUTTI- adresse mail : JeunesU9@loire.fff.fr
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 adresse mail : JeunesU7@loire.fff.fr

Ceux-ci seront traités directement par le responsable de la catégorie à réception du courriel. Le secrétariat de la Commission Jeunes s'occupera uniquement de la mise en page sur le PV. Merci de votre compréhension.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous invitons les clubs à bien relire les RG article 38 sur les terrains impraticables, notamment les articles suivants :

Article 38.6.5 En cas d'arrêté municipal et pour tout autre motif au cours de la période des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

Article 38.6.6 Si l'aggravation de la situation intervient jusqu'à 6 heures avant l'horaire de la rencontre, le club recevant contactera le délégué du secteur concerné, en signalant les raisons de l'impraticabilité. Le District publie chaque année la liste des délégués de secteur officiels, en indiquant leurs nom et téléphone, et en précisant les terrains des clubs dont ils sont responsables.

Article 38.6.7 Après visite, le délégué de secteur prendra la décision qui lui semblera s'imposer. Cette décision sera sans appel en cas d'impraticabilité, sinon elle sera soumise au pouvoir discrétionnaire de l'arbitre.

INFORMATIONS U14 / U15 / U15 à 8

U14 - U15

Pour tous les matchs du week-end, problème de terrain, problème d'effectifs, avertir le responsable de la catégorie par téléphone, et ensuite faire le mail à « JeunesU15@loire.fff.fr », à la Commission des Jeunes, à l'arbitre, afin de gérer au mieux la journée.

U14

Afin de préparer la relance du championnat U14 pour la saison prochaine, un questionnaire sera prochainement adressé par mail et disponible par lien dans le PV de chaque semaine.

Celui-ci a été créé en ligne, via « Google Forms ».

Les réponses seront automatiquement transmises à la Commission des Jeunes afin de recenser vos choix et de permettre l'organisation la plus adaptée possible.

U15

Match remis le dimanche 22 février à 10h

D1

Loire Forez 1 - St Just St Rambert 1
Sud Forez Luriecquois 1 - Roannais Foot 42 (2)

D2 Poule B

Le Coteau 1 - L'Etrat La Tour 2
Goal Foot 1 - Lignon Couzan 1
Feurs 2 - Forez Roannais 1

D4 Poule C

Ent. Ssu/Cssa 1 - Ecotay Moingt 2
Bellegarde en Forez 1 - Loire Forez 2

A 8

Pays de Coise 1 - Anzieux 1

Match remis le dimanche 15 mars à 10h

D1

Ent. Semène 1 - Ecotay Moingt 1

D2 Poule A

Cellieu 1 - Veauche 2

D2 Poule B

Avenir Cote 1 - Villars 1
Lignon Couzan 1 / Le Coteau 1

Match remis le dimanche 19 avril à 10h

A 8

Bonson St Cyprien 1 – Pays de Coise 1

U11

Les compétitions U7 à U11 sont désormais gérées via le nouveau logiciel « *Football Animation Loisir* » (FAL). Ce changement entraîne une évolution dans la gestion de la facturation.

Afin d'assurer une facturation conforme, nous avons saisi manuellement certains engagements dans la catégorie U11 D1, même lorsque vos équipes ont évolué en D2 ou D3.

Ainsi, vous verrez peut-être apparaître dans votre état du compte sur « *Footclubs* » plusieurs engagements U11 D1 alors que vous n'aviez qu'une équipe ou même aucune équipe évoluant à ce niveau.

Cette opération n'a aucune incidence sur le nombre d'engagements facturé pour chaque club.

U7

Les poules U6 et U7 de la 2^{ème} phase sont consultables sur le site du District de la Loire, rubrique « Documents », puis « Foot d'Animation St Etienne », Poules U6 – U7 2^{ème} phase.

Les quatre journées du mois de mars sont programmées dans le logiciel FAL et elles peuvent être consultées sur le site du district, onglet « EPREUVES », puis « FOOT ANIMATION & LOISIR », « SELECTIONNEZ UNE EPREUVE FOOT ANIMATION », Sélectionnez « U6 District » ou « U7 District » et validez, puis dans le menu déroulant choisissez votre club, la programmation s'affiche.

Comme pour la 1^{ère} phase, vous aurez le souci de bien inclure vos feuilles de plateau, soit avant le plateau si vous avez votre effectif de joueurs, soit au plus tard après le plateau, mais avant le dimanche soir, 20h.

Par ailleurs, si une de vos équipes doit être absente sur un plateau, n'oubliez pas de prévenir le club organisateur.

Enfin, il est impératif de consulter les désignations des plateaux régulièrement, des modifications de dernière minute peuvent intervenir suite à des indisponibilités ou changement de terrain. Merci d'être vigilant.



COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Fouad BOULANOUAR : 06 26 30 43 09

Roland GUILLAUME : 06 14 74 93 59

David PION : 06 11 10 13 38

COURRIERS RECUS

M. BEN MOSBAH Hani : exemplaire FMI pour match U18 D4.

Bois Noirs/Forez Roannais : arrêtés municipaux pour match U18.

Champdieu Marcilly : annulation match U18 : va faire suivre les arrêtés municipaux.

Essor/Montagnes du Matin : match inversé en U15 D4 : accord des deux clubs.

Loire Sornin : demandes de changement d'horaire en U15 D4 et en U18 D2.

Nord Roannais : plateaux U11 à St Martin d'Estreaux.

Perreux : demande pour horaires en U13 à domicile.

Val d'Aix/Crémeaux : précisions pour rencontres à domicile en U15 D3 et D4.

COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

U18

- 8^{ème} de finale :

Samedi 21 février à 14h30 :

6 – Commelle Vernay (D1) – Forez Roannais (D2)

7 – Essor/Aspn (D4) – Loire Sornin (D2)

- 1/4 de finale (samedi 4 avril)

Val d'Aix – Vainqueur 7

Vainqueur 6 – Le Coteau

Nord Roannais – Riorges

Bois Noirs – Goal Foot

U15

- 8^{ème} de finale

Le Coteau (D2) 3 - Roannais Foot 42 (2) (D1) 1

Dimanche 22 février à 10h

4 – Rhins Trambouze (D3) – Val d'Aix/Crémeaux (D3)

- 1/4 de finale (samedi 4 avril)

Riorges – Forez Roannais

Filerin/Nord Roannais – Le Coteau

Vainqueur 4 – Loire Sornin

Goal Foot – Bois Noirs/Durolle

NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

- Tous les clubs sont priés de mettre à disposition des arbitres et visiteurs, des vestiaires dans un bon état de propreté (sol propre et sans déchets).

- En cas d'inversion des rencontres ou l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.

EN CAS D'ARRÊTE MUNICIPAL LORS DES MATCHS ALLER

Article 38.6 - Arrêté municipal des RG du DISTRICT DE LA LOIRE

Article 38.6.5 :

En cas d'arrêt municipal et pour tout autre motif au cours de la période des **matchs aller**, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

REGLEMENT SUR LES MUTATIONS

Depuis le début de saison, nous avons malheureusement pu constater que de trop nombreux clubs ne respectaient pas la règle concernant le nombre de joueurs mutés possible par équipe.

Vous trouverez ci-dessous le texte officiel en vigueur, **en sachant que des contrôles seront désormais effectués.**

Article 160-1c des règlements généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts, des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, **le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »** normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

U18

D2 Poule B

La rencontre n°54535187, **Avenir Côte 1 – Forez Roannais 1**, annulée le 31/01/26, est reportée à une date ultérieure.

La rencontre n°54535419, **Bois Noirs 1 – Forez Roannais 1**, annulée le 10/01/26, puis le 14/02/26, est reprogrammée le **samedi 11 avril à 15h30**, sur le **stade de St Just en Chevalet**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

D3 Poule C

La rencontre n°55184344, **Rhins Trambouze 2 – Filerin 1**, annulée le 24/01/26, est reprogrammée le **samedi 21 février à 15h30**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Arthur DURAND**, sont priés d'en prendre bonne note.

D4 Poule B

La rencontre n°55184527, **Ent. Champdieu/Astrée 2 – Avenir Côte 2**, annulée le 10/01/26, puis le 14/02/26, est reprogrammée le **samedi 4 avril à 15h30**, sur le **stade de Champdieu**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

La rencontre n°55184499, **Forez Roannais 2 – Parigny St Cyr 2**, programmée le **samedi 28 février**, aura lieu sur le **stade de St Just la Pendue, à 13h**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Djaïd Mohamed TOUMI**, sont priés d'en prendre bonne note.

U15

D4 Poule D

La rencontre n°55184710, **Le Coteau 2 – Loire Sornin 2**, programmée le 08/03/26, est avancée au **samedi 7 mars à 14h**, sur le **stade des Etines**. Accord des deux clubs.

D4 Poule E

La rencontre n°55184822, **Ent. Val d'Aix/Crémeaux 2 – Ent. Essor/Aspn 2**, annulée le 25/01/26 (terrain impraticable), est reprogrammée le **dimanche 22 février à 10h**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Loukas TILLIER RAFFIN**, sont priés d'en prendre bonne note.

FOOT ANIMATION

U11

En seconde phase, sur chaque plateau, les équipes disputent deux rencontres de 25'.

Journée 1 : samedi 28 février

D1

10h à Roanne (stade Mallevall) : Roannais Foot 42 (3) – Villereest 1 – Avenir Côte 2 – Crémeaux 1

11h à Roanne (stade Mallevall) : Roannais Foot 42 (2) – Bussièrès 1 – Fc. Roanne 1

11h à Le Coteau (stade Pré des Bœufs) : Le Coteau 1 – Filerin 1 – Riorges 2

11h à Commelle : Commelle Vernay 2 – St Denis de Cabanne 1 – Parigny St Cyr 1 – Loire Sornin 2

D2

11h à Villers : Villers 1 – Val d'Aix 1 – Avenir Côte 3 – Mably 1

11h à Thizy les Bourgs : Rhins Trambouze 2 - Nord Roannais 1 – Goal Foot 2 – Roanne Portugais 1

10h à Le Coteau (stade Pré des Bœufs) : Le Coteau 2 – Riorges 3 – Perreux 1

10h à Ouches : Ouches 1 – St Denis de Cabanne 2 – Essor 1 – Pouilly les Nonains 1

D3

10h à Commelle : Commelle Vernay 3 – Val d'Aix 2 – Filerin 2

10h à Villers : Villers 2) - Parigny/Cordelle 2 – Cours 1

10h à Thizy les Bourgs : Rhins Trambouze 3 – Villereest 2 – Avenir Côte 4

10h à Le Coteau (stade Pré des Bœufs) : Le Coteau 3 – Riorges 4 – Loire Sornin 3



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.80

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Président : Jean-Paul PETIT - 06 71 98 78 16

criterium@loire.fff.fr

Secrétariat : Christian ROSSILLOL - 07 88 66 01 75

Championnat Foot Adapté : Hanafi CHERAKRAK - 06 11 49 60 29

Championnat Foot Loisir : Christian ROSSILLOL - 07 88 66 01 75

Responsable des coupes : Hanafi CHERAKRAK - 06 11 49 60 29

Responsable des coupes : Frédéric FERRAND - 06 27 15 75 59

Championnat Foot à 7 : Frédéric FERRAND - 06 27 15 75 59

Foot en marchant : Christian FAGES – 06 79 00 86 02

INFORMATION

- **Rappel important** : Lorsque le terrain n'est pas opérationnel (exemple arrêtés municipaux), le club recevant devra impérativement trouver un terrain de repli (en cas d'échec les justificatifs de recherche devront être envoyés au District).

- Les clubs **Hautes Chaumes (523963)** et **Lignon Couzan (564528)** doivent impérativement, avant le **20 février**, fournir les justificatifs de recherche de terrain de repli, pour la journée du 14 février 2026.

Les dossiers sont transmis à la Commission des Règlements pour traitement.

COUPES

**Les finales des Coupes « Critérium » sont programmées le samedi 30 mai 2026.
Elles se dérouleront sur le site de Savigneux/Montbrison.**

- Les clubs détenteurs des Coupes (St Galmier Chamboeuf, Cellieu, CSADN Handi-supporters) sont priés de rapporter les Coupes de la Loire **avant le 28 février**.

JOURNEE DU 21 FEVRIER

- Poule CD1

Le match **Se. St Charles Vigilante 5 – Se. Cote Chaude 5** se jouera le **samedi 21 février à 15h30**, au stade de l'Étivalière E2, à St Étienne.

- Poule CD2A

Le match **St Romain le Puy 5 – St Galmier Chamboeuf 5** se jouera le **samedi 21 février à 14h30**, au stade de Pirollo, à St Romain le Puy.

- Poule CD2B

Le match **Olympique de Terrenoire 5 – Asa. Chambon Feugerolles 6** se jouera le **samedi 21 février à 15h**, au stade de Janon, à St Étienne.

- Poule CD3A

Le match **Bords de Loire 5 – Sury le Comtal 5** se jouera le **samedi 21 février à 15h**, au stade Sasselange de Veauchette.

- Poule CD3B

Le match **St Jean Bonnefonds 5 – Abh 6** se jouera le **samedi 21 février à 15h**, au stade Thiollière de St Jean Bonnefonds.

- Poule CD3C

Le match **Asa. Chambon Feugerolles 7 – St Ferréol 5** se jouera le **samedi 21 février à 15h30**, au stade de Gaffard, au Chambon Feugerolles.



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Responsable : Bernard THIVEND - 06 81 48 05 03

Membre : Alain PARATCHA

COURRIERS REÇUS

Avenir Côte : nous donnons un avis favorable pour avancer et inverser le match n°54623834, du vendredi 1^{er} mai, OLYMPIQUE EST ROANNAIS – AVENIR COTE 6, au samedi 14 février, sur le stade de St Haon le Vieux. Toutefois, cette modification ne sera validée qu'après l'accord écrit du club Olympique Est Roannais.

St Nizier sous Charlieu : nous donnons un avis favorable pour avancer le match n°54622402, **PARIGNY ST CYR 6 – ST NIZIER SOUS CHARLIEU**, du vendredi 15 mai au **vendredi 6 mars**.

REPORT DES MATCHS

Le match n°54623821 du 16/01/26, **VILLERS - PERREUX**, se jouera le **vendredi 6 mars, à 21h**.

Le match n°54623822 du 28/11/25, **PERREUX – ST NIZIER SOUS CHARLIEU**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 21h**.

Le match n°54622317, du 16/01/26, **COURS – AVENIR COTE 6**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 20h30**.

Le match n°54566372 du 29/11/25, **ROANNE ARCT – VAL D'AIX**, se jouera le **samedi 4 avril, à 14h30**.

Le match n°54622367, du 13/03/26, **MABLY – BRIENNON**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 20h30**.

Le match n°54621926, du 13/03/26, **GOAL FOOT – FILERIN**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 21h**.

Le match n°54624002, du 30/01/26, **VILLEREST – ESSOR**, se jouera le **samedi 4 avril, à 15h**.

Le match n°54622369, du 20/03/26, **VILLERS – ST NIZIER SOUS CHARLIEU**, se jouera le **vendredi 1^{er} mai, à 21h**.

Le match n°54623826, du 23/01/26, **MABLY – PERREUX**, se jouera le **vendredi 1^{er} mai, à 20h30**.

Le match n°54623834, du 27/01/26, **OLYMPIQUE EST ROANNAIS – AVENIR COTE 6**, se jouera le **vendredi 8 mai, à 20h45**.

Le match n°54566395, du 13/02/26, **LE COTEAU – SUD FOOT 71**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 20h45**.

Le match n°54624003, du 14/02/26, **ST ANDRE D'APCHON – AVENIR COTE 5**, se jouera le **samedi 4 avril, à 15h**.

AVIS AUX CLUBS

Rappel :

Si pour des raisons météorologiques (ou autres), votre terrain est impraticable, la rencontre est automatiquement inversée.

Article 2.4.4 Terrains impraticables (RS du championnat « Critérium ») :

Lorsque les terrains sont impraticables ou en cas d'arrêté municipal, **tous les clubs et toutes les équipes ont l'obligation d'inverser les rencontres, même lors des matchs retour.**

En cas d'inversion des rencontres ou de l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.

COUPE DE L'AMITIE

-1/4 de finale : vendredi 6 mars, à 21h

- 1 - FC. ROANNE – ESSOR
- 2 - VAL D'AIX – BRIENNON
- 3 - LE COTEAU – ROANNAIS FOOT 42
- 4 - ST DENIS DE CABANNE – BUSSIERES

- 1/2 finales : samedi 2 mai.

- 1 - Vainqueur match 1 – Vainqueur match 2
- 2 - Vainqueur match 3 – Vainqueur match 4

COUPE DALFORT

- 1/4 de finale : Vendredi 6 mars, à 21h

- 2 - GOAL FOOT - FILERIN
- 3 - COMMELLE VERNAY – CREMEAUX
- 4 - OLYMPIQUE EST ROANNAIS – SUD FOOT 71

- 1/4 de finale : samedi 7 mars, à 14h30

- 1 - AVENIR COTE 6 – STE FOY ST SULPICE

-1/2 finales : samedi 2 mai.

- 1 - Vainqueur match 4 – Vainqueur match 3
- 2 - Vainqueur match 2 – Vainqueur match 1



COMMISSION FEMININES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.86

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44

Référente Foot Féminin : Justine MERLE - 06 61 07 12 10

COURRIERS RECUS

Abh : demande changement d'horaire pour le match du 21/02 en Coupe de la Loire U15F

Monts du Forez : demande à avancer le match de Coupe de la Loire complémentaire, du 21/02 au 20/02

Monts et Plaine : changements de terrain en Coupe de la Loire complémentaire du 21/02, à Chazelles sur Lyon et en Coupe de la Loire U18F du 21/02 à Chazelles sur Lyon, à 15h

Se. St Charles Vigilante : demande à avancer le match U15F du 28/02 au 25/02

St Chamond : accord pour avancer le match U15F du 28/02 au 25/02 à 18h30

Chateauneuf : forfait en Seniors à 8 D3 Sud, match du 14/02

St Denis de Cabanne : feuille de match papier U15F, match du 31/01 ; demande changement d'horaire pour le match de Coupe de la Loire U15F du 21/02

Feurs : accord pour jouer à 15h30, match de Coupe de la Loire U15F du 21/02

Perreux : arrêté municipal du 11 au 15/02

Cordelle : arrêté municipal du 13 au 15/02

Sud Forez Luriecquois : arrêté municipal du 12 au 16/02

Ouches : arrêté municipal du 14 au 15/02

Montagnes du Matin : arrêté municipal du 14 au 15/02

Se. Portugais : demande à avancer le match en Seniors à 8 D3 Sud, du 06/04 au 01/03, à 13h ; en attente de l'accord de l'Oc. Ondaine

Bussièrès : arrêté municipal du 14 au 15/02

INFORMATION IMPORTANTE

- RAPPEL : il n'est réglementairement pas possible de reculer une rencontre de championnat ou de coupe ; il est prévu d'avancer un match avec l'accord écrit des deux clubs (copie à commission).

- A l'attention des clubs : tous les mails concernant la Commission Féminines doivent être envoyés directement à la commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

feminines@loire.fff.fr

Lors de votre envoi, pensez bien à marquer le nom du club concerné, les coordonnées précises de la demande. Tout mail adressé à la Commission Féminines doit être envoyé obligatoirement depuis la boîte officielle du club.

Concernant les rencontres : bien marquer le n° de match, n° de terrain et toutes les références du match concerné.

INFORMATIONS DIVERSES

- Pour toute modification ou forfait : merci de faire un mail à la Commission Féminines

- une copie au club adverse
- à l'arbitre ou au délégué si besoin
- au responsable des désignations des arbitres de la catégorie.

- Les clubs détenteurs des Coupes de la Loire 2025, U15, U18, Seniors à 8 Principale, Seniors à 8 Complémentaire et Seniors à 11, doivent rapporter leur trophée au District de la Loire, au plus tôt.

COUPES DE LA LOIRE

- A cause d'un problème de terrain, le match n°55503613 de Coupe de la Loire U15F, FOREZ ROANNAIS – MONTAGNES DU MATIN, du samedi 21 février, se jouera à 13h30, même stade.
- A cause d'un problème de terrain, le match n°55503629 de Coupe de la Loire Seniors à 8 Principale, FOREZ ROANNAIS – PERIGNEUX ST MAURICE, du samedi 21 février, se jouera à 15h, même stade.

MATCHS REPORTES

La rencontre n°54476744, D1, **Montagnes du Matin – Astrée**, se jouera le **dimanche 29 mars**, même heure, même stade.

La rencontre n°54667621, D3 Nord, **Bussièrès – Olympique Est Roannais**, se jouera le **samedi 25 avril**, même heure, même stade.

La rencontre n°54667144, D3 Nord, **Ouches – Nord Roannais**, se jouera le **samedi 25 avril, à 15h30**, même stade.

La rencontre n°54667326, D3 Nord, **Perreux – Forez Roannais**, se jouera le **samedi 25 avril, à 14h**, même stade.

La rencontre n°54667771, D3 Sud, **Sud Forez Luriecquois – Sury le Comtal**, sera remis à une date ultérieure.

La rencontre n°54667622, D3 Nord, **Cordelle – Villers**, se jouera le **vendredi 24 avril**, même heure, même stade.

La rencontre n°54667617, D3 Nord, **Parigny St Cyr – Olympique Est Roannais**, se jouera le **samedi 25 avril**, même heure, même stade.



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19
Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96
Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoit CHANDELIER : bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Designateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Designateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
Designateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83
Designateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
Designateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Designateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Designateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Designateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95
Designateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48
Designateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Designateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGH - 06 28 69 04 41
Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

CARNET ROSE

Toutes nos félicitations à Amin pour la naissance de votre enfant. Tous nos vœux de bonheur !

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

DATES A RETENIR

- **RATTRAPAGE MEDICAL DU TEST PHYSIQUE (TAISA) :**
 - o **Jeudi 19 février** : début du test à 19h30 au Stade Camille de Rochetaillée, à St Priest en Jarez
- **MODULE 8 - ARBITRES STAGIAIRES (JEUNES + SENIORS) :**
 - o **Samedi 30 mai** : de 9h à 17h (lieu à définir).

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Afin d'assurer le bon suivi des rencontres arbitrées, nous vous invitons à saisir le rapport d'après-match sur le Portail des Officiels dans les 48 heures suivant la rencontre.

Procédure à suivre (obligatoire) :

1. Rendez-vous sur le site : <https://officiels.fff.fr>
2. Une fois connecté à votre Portail (PDO), allez sur la rubrique : **Rapport > Rapports de discipline**
3. Accédez à : **À saisir** ou **En cours de saisie**
4. Cliquez sur le match concerné
5. **Vérifiez l'ensemble des informations (score, sanctions disciplinaires)**

6. Ajoutez ou modifiez (en cas d'erreurs de transmissions) les avertissements et exclusions (+ *rapport circonstancié à rédiger obligatoirement*), si nécessaire
7. Le cas échéant, **complétez précisément les cases** (installations, réserves d'avant match et/ou observations d'après-match) dédiées **en décochant « RAS »** (= Rien A Signaler)
8. **Supprimez les cartons blancs** (*ils ne doivent pas apparaître sur votre rapport*), le cas échéant
9. Cliquez sur **Enregistrer**
10. Enfin, cliquez sur **Valider**, afin de transmettre définitivement le rapport.

Tous les certificats médicaux feront l'objet d'une vérification systématique par la Commission Médicale du District auprès du médecin les ayant établis. Toutes les autres attestations (employeur, scolarité) seront vérifiées par la Commission des Arbitres du District auprès de l'organisme émetteur du document.

Merci de vérifier vos désignations jusqu'au vendredi à 18 h, en raison d'un risque d'inversion lié aux conditions climatiques.

CHANGEMENT DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ (PDO)

Une nouvelle politique d'expiration des mots de passe va être mise en place par la FFF. Assurez-vous que l'adresse e-mail de votre compte FFF est valide et accessible (arbitres, observateurs). En cas d'adresse obsolète, veuillez la mettre à jour sur « Mon Compte FFF », pour éviter un blocage de votre compte.

INFORMATION AUX OBSERVATEURS

Lorsque vous êtes désignés lors d'une rencontre, veuillez assister aux consignes que l'arbitre donne avant le début du match aux deux capitaines et/ou aux deux arbitres assistants (bénévoles ou officiels).

GROUPE D'OBSERVATIONS

L'affectation des arbitres par catégorie a été mise à jour sur votre PDO. Merci de vérifier que votre NOM apparaisse dans le bon groupe. En cas d'anomalie, merci d'envoyer un mail : arbitres@loire.fff.fr

QUESTIONNAIRE ANNUEL

La liste des personnes ayant enregistré le questionnaire n°1 ou n°2 est ligne de la rubrique Arbitrage > Actualités. Conformément à l'Annexe 5 « Bonus/Malus » du Règlement intérieur de la CDA, un malus sera appliqué au classement de fin de saison des arbitres n'ayant pas répondu au questionnaire. Pour rappel (la valeur X varie en fonction de votre catégorie), une note supérieure à 12/20 n'entraîne aucun bonus, une note comprise entre 10 et 12 entraîne un malus de X points, une note inférieure à 10 entraîne également un malus de X points et un questionnaire non réalisé entraîne un malus de X points.

En ce qui concerne la correction, deux visioconférences (l'une consacrée aux questions théoriques et l'autre à l'analyse des vidéos) seront proposées à l'ensemble de la population arbitrale en soirée, au cours du mois de mars 2026.

DATES POUR LA CORRECTION DU QUESTIONNAIRE ANNUEL N°1 ET N°2

- Soirée du vendredi 6 mars (19h à 20h30), consacrée aux questions théoriques du Questionnaire N°1.
- Soirée du lundi 9 mars (19h à 20h30), consacrée aux questions théoriques du Questionnaire N°2.
- Soirée du vendredi 20 mars (19h à 20h30), à l'analyse des 20 situations vidéo.

Les liens d'inscription aux différentes dates seront envoyés aux officiels.

RAPPEL FMI

MERCİ D'ETRE VIGILANT LORS DE LA SAISIE DES INFORMATIONS DE LA FMI

- SCORE
- REMPLACEMENTS (OBLIGATOIRE = MINUTES, N° ENTRANT + N° SORTANT)
- CARTON (MOTIF, N° FAUTIF + MINUTE)
- BLESSURE
- REMPLIR LA CASE « OBSERVATION D'APRÈS-MATCH » EN CAS D'EXCLUSION OU DE TOUT INCIDENT

Les arbitres doivent mettre un mot de passe rencontre complètement alphabétique (ne pas créer un mot de passe composé exclusivement de chiffre et/ou commençant par des chiffres) pour éviter le bug tablette en clôture de la FMI.

Les officiels doivent obligatoirement prendre en photo la Feuille de Match Informatisée (FMI) ou feuille de match papier avant le coup d'envoi et après la rencontre (avant la clôture et transmission) et les conserver pendant une semaine minimum.

Les arbitres doivent vérifier l'inscription sur la FMI de toutes les personnes présentes sur le terrain et contrôler leur identité avant la rencontre, au même titre que les joueurs inscrits sur la FMI.

NOUVEAUX PROTOCOLES – SAISON 2025/2026

Les modifications des lois du jeu, ainsi que de nouveaux protocoles, sont désormais applicables à toutes les compétitions. Vous trouverez l'ensemble des protocoles à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/arbitrage/lois-du-jeu/>
Afin de garantir une bonne compréhension et une application homogène, nous vous invitons à échanger directement avec les arbitres, pour toute question ou précision.

Par ailleurs, tout au long de la saison, la rubrique « Arbitrage » du site est consultable pour vous informer des évolutions et rappels utiles.

Le Conseil de Ligue décide, à titre expérimental jusqu'en fin de saison 26/27 sur toutes les compétitions de la LAuRA Foot :

- d'instaurer dès les matches retour ou de 2^{ème} phase de la présente saison, et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en « Futsal »), le dispositif de Pausas d'Apaisement (ou Temps morts), selon le protocole qui restera annexé à la présente décision
- de mettre en place, dès la saison 26/27, le dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors « Futsal »), selon des modalités qui seront précisées d'ici la fin de saison.

ARBITRES ASSISTANTS BÉNÉVOLES (COMPÉTITIONS LIGUE)

Ci-dessous figure la liste actualisée des clubs habilités à bénéficier de l'attestation leur permettant de signaler le hors-jeu lors des compétitions Jeunes et Féminines de Ligue, dans les cas où un seul officiel est désigné. Nous vous rappelons que l'arbitre a l'obligation d'accepter cette aide dès lors que le club est en règle. Toutefois, il conserve la possibilité de retirer ce droit à un dirigeant en cas de manquements graves constatés au cours du match. Les AA bénévoles devront assurer la surveillance de la même moitié de terrain tout au long de la rencontre, en changeant de côté à la mi-temps. Compétitions concernées : R2F, U18F R1 et R2, U18 R2, U16 R1, U16 R2, U15 R1 (poules A et B), U15 R2, U14 R1 (poules A et B).

CLUBS : SORBIERS LA TALAUDIERE - ANDREZIEUX BOUTHEON - SAVIGNEUX MONTBRISON - ST PAUL EN JAREZ - RIVE DE GIER – MONTS ET PLAINE - FEURS

ARBITRES SOLIDARITE

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via ce lien** : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25-26/cotisations>

Par ailleurs, pour toute demande, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°26 publié le 17/02/2026

Réunion du lundi 16 février 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19
Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96
Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoit CHANDELIER : bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
Désignateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83
Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Désignateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95
Désignateur des jeunes arbitres, secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Désignateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Désignateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41
Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

INFO IMPORTANTE AUX ARBITRES

En cette période hivernale, afin d'éviter de vous déplacer pour rien, il est nécessaire de faire la démarche d'appeler les clubs pour la bonne tenue des rencontres, afin de savoir si celles-ci sont maintenues ou inversées.

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Mettre en copie à la Délégation. Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

DATES A RETENIR

- **RATTRAPAGE MEDICAL DU TEST PHYSIQUE (TAISA) :**
 - o **Jeudi 19 février** : début du test à 19h30 au Stade Camille de Rochetaillée, à St Priest en Jarez
- **MODULE 8 - ARBITRES STAGIAIRES (JEUNES + SENIORS) :**
 - o **Samedi 30 mai** : de 9h à 17h (lieu à définir).

INFORMATIONS AUX ARBITRES

- Afin d'assurer le bon suivi des rencontres arbitrées, nous vous invitons à saisir le rapport d'après-match sur le Portail des Officiels, dans les 48 heures suivant la rencontre.

Procédure à suivre (obligatoire) :

1. Rendez-vous sur le site : <https://officiels.fff.fr>
2. Une fois connecté à votre Portail (PDO), allez sur la rubrique : **Rapport > Rapports de discipline**
3. Accédez à : **À saisir** ou **En cours de saisie**
4. Cliquez sur le match concerné
5. **Vérifiez l'ensemble des informations (score, sanctions disciplinaires)**
6. Ajoutez ou modifiez (en cas d'erreurs de transmissions) les avertissements et exclusions (+ *rapport circonstancié à rédiger obligatoirement*), si nécessaire
7. Le cas échéant, **complétez précisément les cases** (installations, réserves d'avant match et/ou observations d'après-match) dédiées **en décochant « RAS »** (= Rien A Signaler)
8. **Supprimez les cartons blancs** (*ils ne doivent pas apparaître sur votre rapport*), le cas échéant
9. Cliquez sur **Enregistrer**
10. Enfin, cliquez sur **Valider**, afin de transmettre définitivement le rapport.

- Tous les certificats médicaux feront l'objet d'une vérification systématique par la Commission Médicale du District auprès du médecin les ayant établis. Toutes les autres attestations (employeur, scolarité) seront vérifiées par la Commission des Arbitres du District auprès de l'organisme émetteur du document.

- Merci de vérifier vos désignations jusqu'au vendredi à 18 h, en raison d'un risque d'inversion lié aux conditions climatiques.

- Les arbitres officiant en **U15 D2** sont priés d'envoyer **leurs rapports disciplinaires** au **District** : poules gérées par le District et non par la Délégation.

- Rappel : le port de l'écusson est obligatoire. Tout manquement sera sanctionné : annexe n°5, règlement intérieur CDA

- Messieurs les arbitres, vous êtes tenus de vérifier que l'arbitre assistant soit **OBLIGATOIREMENT** licencié pour officier à la touche, et vous avez l'obligation de noter les remplaçants ayant participé.

- Frais d'arbitrage en Coupe : c'est le club qui **RECOIT** qui règle la TOTALITE des frais d'arbitrage.

CHANGEMENT DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ (PDO)

Une nouvelle politique d'expiration des mots de passe va être mise en place par la FFF. Assurez-vous que l'adresse e-mail de votre compte FFF est valide et accessible (arbitres, observateurs). En cas d'adresse obsolète, veuillez la mettre à jour sur « Mon Compte FFF », pour éviter un blocage de votre compte.

RAPPEL AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

- Les vestiaires d'arbitre doivent être "fermés à clé" AVANT le début de la rencontre.

Messieurs les arbitres, assurez-vous que cela soit effectif et ne commencez la rencontre qu'une fois que cela est effectué.

En cas de disparition d'effets personnels, les clubs seront tenus pour RESPONSABLES.

INFORMATION AUX OBSERVATEURS

Lorsque vous êtes désignés lors d'une rencontre, veuillez assister aux consignes que l'arbitre donne avant le début du match aux deux capitaines et/ou aux deux arbitres assistants (bénévoles ou officiels).

GROUPE D'OBSERVATIONS

L'affectation des arbitres par catégorie a été mise à jour sur votre PDO. Merci de vérifier que votre NOM apparaisse dans le bon groupe. En cas d'anomalie, merci d'envoyer un mail : arbitres@loire.fff.fr

QUESTIONNAIRE ANNUEL

La liste des personnes ayant enregistré le questionnaire n°1 ou n°2 est ligne de la rubrique « Arbitrage > Actualités ». Conformément à l'Annexe 5 « Bonus/Malus » du règlement intérieur de la CDA, un malus sera appliqué au classement de fin de saison des arbitres n'ayant pas répondu au questionnaire. Pour rappel (la valeur X varie en fonction de votre catégorie), une note supérieure à 12/20 n'entraîne aucun bonus, une note comprise entre 10 et 12 entraîne un malus de X points, une note inférieure à 10 entraîne également un malus de X points et un questionnaire non réalisé entraîne un malus de X points.

En ce qui concerne la correction, deux visio-conférences (l'une consacrée aux questions théoriques et l'autre à l'analyse des vidéos) seront proposées à l'ensemble de la population arbitrale en soirée, au cours du mois de mars.

DATES POUR LA CORRECTION DU QUESTIONNAIRE ANNUEL N°1 ET N°2

- **Soirée du vendredi 6 mars (19h à 20h30)**, consacrée aux questions théoriques du questionnaire n°1
- **Soirée du lundi 9 mars (19h à 20h30)**, consacrée aux questions théoriques du questionnaire n°2
- **Soirée du vendredi 20 mars (19h à 20h30)**, à l'analyse des 20 situations vidéo

Les liens d'inscription aux différentes dates sont à venir.

RAPPEL FMI

MERCI D'ETRE VIGILANT LORS DE LA SAISIE DE LA FMI

- SCORE
- REMPLACEMENTS (OBLIGATOIRE = MINUTES, N° ENTRANT + N° SORTANT)
- CARTON (MOTIF, N° FAUTIF + MINUTE)
- BLESSURE
- REMPLIR LA CASE « OBSERVATION D'APRÈS-MATCH » EN CAS D'EXCLUSION OU DE TOUT INCIDENT

Les arbitres doivent mettre un mot de passe rencontre complètement alphabétique (ne pas créer un mot de passe composé exclusivement de chiffre et/ou commençant par des chiffres) pour éviter le bug tablette en clôture de la FMI.

Les officiels doivent obligatoirement prendre en photo la Feuille de Match Informatisée (FMI) ou feuille de match papier avant le coup d'envoi et après la rencontre (avant la clôture et transmission) et les conserver pendant une semaine minimum.

Les arbitres doivent vérifier l'inscription sur la FMI de toutes les personnes présentes sur le terrain et contrôler leur identité avant la rencontre, au même titre que les joueurs inscrits sur la FMI.

NOUVEAUX PROTOCOLES – SAISON 2025/2026

Les modifications des lois du jeu, ainsi que de nouveaux protocoles, sont désormais applicables à toutes les compétitions. Vous trouverez l'ensemble des protocoles à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/arbitrage/lois-du-jeu/>

Afin de garantir une bonne compréhension et une application homogène, nous vous invitons à échanger directement avec les arbitres, pour toute question ou précision.

Par ailleurs, tout au long de la saison, la rubrique « Arbitrage » du site est consultable pour vous informer des évolutions et rappels utiles.

Le Conseil de Ligue décide, à titre expérimental jusqu'en fin de saison 26/27 sur toutes les compétitions de la LAuRA Foot :

- d'instaurer dès les matches retour ou de 2^{ème} phase de la présente saison, et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en « Futsal »), le dispositif de Pauses d'Apaisement (ou Temps morts), selon le protocole qui restera annexé à la présente décision
- de mettre en place, dès la saison 26/27, le dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors « Futsal »), selon des modalités qui seront précisées d'ici la fin de saison.

ARBITRES ASSISTANTS BÉNÉVOLES (COMPÉTITIONS LIGUE)

Ci-dessous figure la liste actualisée des clubs habilités à bénéficier de l'attestation leur permettant de signaler le hors-jeu lors des compétitions Jeunes et Féminines de Ligue, dans les cas où un seul officiel est désigné. Nous vous rappelons que l'arbitre a l'obligation d'accepter cette aide dès lors que le club est en règle. Toutefois, il conserve la possibilité de retirer ce droit à un dirigeant en cas de manquements graves constatés au cours du match. Les AA bénévoles devront assurer la surveillance de la même moitié de terrain tout au long de la rencontre, en changeant de côté à la mi-temps. Compétitions concernées : R2F, U18F R1 et R2, U18 R2, U16 R1, U16 R2, U15 R1 (poules A et B), U15 R2, U14 R1 (poules A et B).

CLUBS : SORBIERS LA TALAUDIERE - ANDREZIEUX BOUTHEON - SAVIGNEUX MONTBRISON - ST PAUL EN JAREZ - RIVE DE GIER – MONTS ET PLAINE - FEURS

ARBITRES SOLIDARITE

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via ce lien** : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25-26/cotisations> (nouveau).

Par ailleurs, pour toute demande, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.



BULLETIN D'INFORMATION

RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tournai : www.france-kermesse.com
Vente en ligne
**FOREZ
DISTRIBUTION**
R.D. 1989
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE
www.france-medailles.com



BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques
technigazon
Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile
Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com
1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA Intr - FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z



E.LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ
OUVERT LE DIMANCHE MATIN
Route de l'Etrat
SAINT PRIEST EN JAREZ



MAJUSCULE
AU BUREAU *la maison*
alpha bureau
www.pgdis.com

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - paylo@pgdis.com



District 1 Mcdonald"S / Unique			Poule Unique		2
Samedi	21/02/2026	19H			
53756461	50341.2	L'Etrat Sp. 2- F.C. St Etienne 1			Complexe Sportif Des Ollières 1 à L ETRAT
Arbitre centre	TOURNEUX Jerome	2518672329	11 km		
Arbitre assistant 1	MECHERI Abdelnor	2520345628	14 km		
Arbitre assistant 2	DINIS Claude	2599862643	20 km		
Observateur principal	OUNOUGH I Mourad	2599862745	9 km		
53792544	51017.2	Fco Firminy Inser 2- Chambeon/Magn 1			Stade De Firmament à FIRMINY
Arbitre centre	FIDEI Michael	2568616987	17 km		
Arbitre assistant 1	LAREJ Azzedine	2538667722	17 km		
Indispo Arbitre assistant 2	KHELLI Walid	2544312905	15 km		
Dimanche	22/02/2026	14H30			
53756459	50339.2	F.C. Roche St Genest 1- Lignon Couzan 1			Stade Grangeneuve à ROCHE LA MOLIERE
Arbitre centre	BENADA Abdelghani	2543290988	22 km		
Arbitre assistant 1	TCHOUANTE Charles	2543883716	28 km		
Arbitre assistant 2	OULD BOUKHITINE Lyece	2538644800	86 km		
Observateur adjoint 1	BEZZAH Nordine	2520239485	83 km		
Dimanche	22/02/2026	15H			
53756458	50338.2	E.S. De Veauche 1- S.C.F 1			Stade Irénée Laurent 1 à VEAUCHE
Arbitre centre	CETIN Aytekin	2519413197	77 km		
Arbitre assistant 1	TAGAND Fabrice	2558630038	82 km		
Arbitre assistant 2	CHAVANY Emmanuel	2519431002	81 km		
Observateur principal	CHAVE Thibaud	2578618547	42 km		
53756462	50342.2	Roannais Foot 42 2- F.C. Independant St 1			Stade Henry Malleva Sye à ROANNE
Arbitre centre	LOISY Sylvain	2520435629	15 km		
Arbitre assistant 1	SERINO Alexandre	2538656700	12 km		
Arbitre assistant 2	OZEL Abdulkadir	2543075107	3 km		
53792494	50992.2	U.S. Villars 2- C.O La Riviere 1			Stade Roger Villeneuve à VILLARS
Arbitre centre	BENCHADI Mehdi	2546608782	15 km		
Arbitre assistant 1	BENMESSAOUD Mustapha	2599861602	5 km		
Arbitre assistant 2	DOUSS Hossem	2508665965	81 km		
Observateur adjoint 1	LOURENCO Joaquim	2599861650	2 km		
53792593	51041.2	J.S. Cellieu 1- A.S. Algerienne 1			Stade Des Roches à CELLIEU
Arbitre centre	BEN ROMDHANE Mohai Dine	2528707077	26 km		
Arbitre assistant 1	ANDRIEUX Hugo	2543977424	33 km		
Arbitre assistant 2	BOUIMA Abdelkader	2520251533	12 km		
Observateur principal	FERRAND Frederic	2599863526	39 km		
District 2 / Unique			Poule A		3
Samedi	21/02/2026	17H30			
53792812	51151.2	Usgc 2- F.C. Roche St Genest 2			Stade De Champvert à CHAMBOEUF
Arbitre centre	MOULEYRE Benjamin	2568612808	12 km		
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
Samedi	21/02/2026	18H30			
54003554	55634.2	A.B.H Fc 1- E.S. De Veauche 2			Stade Gilbert Dépalle à ST HEAND
Arbitre centre	MORAIS DIAS Miguel	2518696885	17 km		
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
Samedi	21/02/2026	19H30			
53792896	51192.2	U.S. Gymnique La Fou 1- Forez Roannais 1			Stade De La Gare à LA FOUILLOUSE
Indispo Arbitre centre	FERRAND Jerome	2547293289	26 km		
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
Observateur principal	MARY Cedric	1455318302	37 km		

District 2 / Unique			Poule A			3
---------------------	--	--	---------	--	--	---

Dimanche 22/02/2026 13H

53792854	51172.2	F.C. St Paul En Jare 2- Us Metare 1				Stade Des Fraries 1 à ST PAUL EN JAREZ
Arbitre centre		LEKHAL Amin	2543675602	19 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Dimanche 22/02/2026 15H

54032241	55846.2	Riorges F.C. 1- Fc Bonson/St Cyprien 1				Parc Des Sports De Galliéni 2 à RIORGES
Arbitre centre		NDOUKH Youssupa	9605350674	88 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54032242	55847.2	S.C.F 2- Rhins Trambouze F. 1				Stade Antoine Pauze à ST CHAMOND
Arbitre centre		BOUNAB Halim	2546389818	101 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
Observateur principal		BERNE Jean Pierre	2599860280	7 km		

District 2 / Unique			Poule B			4
---------------------	--	--	---------	--	--	---

Samedi 21/02/2026 18H30

53814210	52584.2	U.S. Feurs 3- Us Ecotay Moingt 2				Stade Maurice Rousson 4 à FEURS
Arbitre centre		MAUSSIÉ Arnaud	2545506253	36 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Dimanche 22/02/2026 12H30

54032318	55867.2	Roannais Foot 42 3- Toranche 1				Stade Henry Mallevall Sye à ROANNE
Arbitre centre		BELAIDI Sophian	2519418832	115 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
Observateur principal		FOREST Jean Louis	2599860391	36 km		

Dimanche 22/02/2026 15H

53812691	52311.2	Goal Foot 1- Chateaneuf 1				Stade Municipal à ST JUST LA PENDUE
Arbitre centre		DEMIREL Muhamet	2528720447	30 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
53813155	52437.2	Psm Foot 1- Rive De Gier 1				Stade Montvel à ST MAURICE EN GOURGOIS
Arbitre centre		SAVSET Sefer	2543564193	96 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
53814526	52626.2	Anzieux Foot 1- Avenir Cote 1				Stade Jeanne D' Arc à CHAZELLES SUR LYON
Arbitre centre		SAHTOUT Tarek	2543504101	37 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54032317	55866.2	Haut Pilat Interfoot 1- Le Coteau 1				Stade Henri Chazal 1 à ST GENEST MALIFAUZ
Arbitre centre		ABBAS Djelloul	2511128756	43 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

District 3 / Unique			Poule C			5
---------------------	--	--	---------	--	--	---

Dimanche 22/02/2026 13H

54003996	55738.2	A.S. Algerienne 2- A. Feu Vert 1				Stade De Gaffard à LE CHAMBON FEUGEROLLES
Arbitre centre		DALLET Maxime	2548624296	2 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Dimanche 22/02/2026 15H

District 3 / Unique		Poule C		5
---------------------	--	---------	--	---

Dimanche 22/02/2026 15H

53816800	52815.2	Lignon Couzan 2- F.C. Independant St 2		Stade Louis Gauchon à BOEN
	Arbitre centre	PUPIER Manuel	2519435396	50 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
53816885	52858.2	O.C. Ondaine 1- L'Etrat Sp. 3		Complexe Sportif Dorian 1 à FRAISSES
	Arbitre centre	GIFFEY Florian	2568614370	32 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
53816927	52878.2	S.Marcellin F 1- A.S. La Chaumiere 1		Stade Jean Rolland 1 à ST MARCELLIN EN FOREZ
	Arbitre centre	GRANGE PONTE Damien	550911153	33 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
53816970	52900.2	Ent.S. St Christo Ma 2- Champdieu Marcilly 1		Stade De La Côte 1 à ST CHRISTO EN JAREZ
	Arbitre centre	CAPA Ilhan	2588644166	13 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
54003997	55739.2	O. Du Montcel 1- Afpc 2		Complexe Sportif De Caintin 1 à LA RICAMARIE
	Arbitre centre	EDZOA Michel	9605019815	6 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			

District 3 / Unique		Poule D		6
---------------------	--	---------	--	---

Samedi 21/02/2026 19H

53886558	53341.2	Savigneux Montbrison 2- Dervaux Chamb 2		Stade La Madeleine 1 à MONTBRISON
	Arbitre centre	MATOUSSI Mehdi	2518685186	68 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
	Observateur principal	GAILLARD Jean Luc	2599862250	83 km

Dimanche 22/02/2026 15H

53883693	53193.2	Chambeon/Magn 2- Chateaufeuf 2		Stade Municipal à CHAMBEON
	Arbitre centre	BESSAA Faissal	2508673885	36 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
53885046	53256.2	A.S. St Just St Ramb 2- St E.Cote Chaude 2		Complexe Sportif Des Unchats 1 à ST JUST ST RAMBERT
	Arbitre centre	BEN HAFSSIA Rochdi	2546892927	18 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
53885138	53278.2	Sous Ecoles Laiq. St 2- Bussieres 1		Stade Camille De Rochetaille 1 à ST PRIEST EN JAREZ
	Arbitre centre	BORAZANOGLU Sakir	2578616142	6 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
53885905	53298.2	A.S. Portugais Loire 1- Ent.S. St Jean Bonne 1		Parc Des Sports Méons F1 à ST ETIENNE
	Arbitre centre	SLAIMI Nader	9602583460	3 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			
53886557	53340.2	S.T.F 2- F.C. St Joseph St Ma 1		Stade Guy Grégoire à SORBIERS
	Arbitre centre	FULCHIRON Raphael	2598613718	10 km
	Arbitre assistant 1			
	Arbitre assistant 2			

District 4 / Unique		Poule D		8
---------------------	--	---------	--	---

Dimanche 22/02/2026 15H

District 4 / Unique		Poule D		8
---------------------	--	---------	--	---

Dimanche 22/02/2026 15H

53850151	53026.2	Usson Ss 1- A.S. St Etienne Sud 1			Stade Louis Cussonet à USSON EN FOREZ
Arbitre centre		CHOMETTON Thibault	2568638541	33 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
53859358	53066.2	Odf 1- Lignon Couzan 3			Stade Jean Poncet 1 à LEZIGNEUX
Arbitre centre		ABDELKRIM Mohamed	2546592627	73 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
		Observateur principal LAIDOUNI Abdelkader	2599864102	49 km	
53867968	53089.2	Fc Bords De Loire 1- S.F.L 1			Stade De Sasselage 1 à VEAUCHETTE
Arbitre centre		GUIZANI Mickael	2588627986	17 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
53871303	53109.2	S.Hi.Cuss.Val 1- Ent.S. Haut Forez 1			Stade De L' Ambulant à ST HILAIRE CUSSON VALMITTE
Arbitre centre		SEVIK Erdem	2545072550	35 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
53872947	53152.2	C.S. St Bonnet Le Co 1- Usgc 3			Stade Chanteperdrix à ESSERTINES EN CHATELNEUF
Arbitre centre		GAY Renaud	2544405645	17 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					

Dimanche 22/02/2026 Apres-Midi P6

53872946	53151.2	Jonzieux- St Romain 1 - Non affecté			
Arbitre centre					
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					

District 4 / Unique		Poule E		7
---------------------	--	---------	--	---

Dimanche 22/02/2026 12H30

53819086	52942.2	Anzieux Foot 2- O.C.G.Q 1			Stade Jeanne D' Arc à CHAZELLES SUR LYON
Arbitre centre		MONCORGER David	2588620369	21 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					

Dimanche 22/02/2026 15H

53808054	51578.2	S.Victor/Loir 1- E.S. De Veauche 3			Stade De Pracoing à ST ETIENNE
Arbitre centre		ZEROUAL Mohamed	2520345057	5 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
53808056	51580.2	F.C. La Plaine Ponci 1- S.T.F 3			Stade Naconne à CLEPPE
Arbitre centre		DUPEUBLE Michel	2538648757	20 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
53808057	51581.2	C.O La Riviere 2- St Etienne O. 1			Parc Des Sports Méons F2 à ST ETIENNE
Arbitre centre		HASSOUN Taoufik	2529400902	89 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
53819085	52941.2	S.C. Sury Le Comtal 1- Astree A.S 1			Stade De La Dévalla 1 à SURY LE COMTAL
Arbitre centre		LAHRECHE Nordine	2520346961	32 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					

Dimanche 22/02/2026 Apres-Midi P6

District 4 / Unique	Poule E	7
----------------------------	----------------	----------

Dimanche 22/02/2026 Apres-Midi P6

53811853 52123.2 Non affecté - A.B.H Fc 2
 Arbitre centre
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

District 4 / Unique	Poule F	9
----------------------------	----------------	----------

Samedi 21/02/2026 19H

53812261 52248.2 Afpc 3- Fc Bonson/St Cyprien 2 Stade Municipal à COISE
 Arbitre centre MEZOUARI Fares 2543304126 56 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

Dimanche 22/02/2026 12H30

53808189 51645.2 J.S. Cellieu 2- Fcf 1 Stade Des Roches à CELLIEU
 Arbitre centre KIRAN Abdurrahman 2546486621 20 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

Dimanche 22/02/2026 15H

53808275 51705.2 Rive De Gier 2- F.C. St Etienne 2 Stade Joseph Faure (Cs Bernard Mayol 3) à RIVE DE GIER
 Arbitre centre CORSO Clement 2546057395 23 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

53812219 52227.2 F.C. Genilac 1- Andrezieux-Bouthéon 3 Stade Municipal à GENILAC
 Arbitre centre
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

53812262 52249.2 Doizieux Es 1- O. De Terrenoire 1 Stade Gilbert Et Gilles Frison 1 à DOIZIEUX
 Arbitre centre TCHIKAM Christian 2546399233 32 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

Dimanche 22/02/2026 Apres-Midi P6

53811541 52102.2 Non affecté - Lerptien Fc 1
 Arbitre centre
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

District 5 / Unique	Poule C	12
----------------------------	----------------	-----------

Dimanche 22/02/2026 13H

54004051 55759.2 S.C. Sury Le Comtal 2- St Antheme C.S. 1 Stade De La Dévalla 1 à SURY LE COMTAL
 Arbitre centre LABIB Mustapha 2520523246 31 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

Dimanche 22/02/2026 15H

54002232 55148.2 Lignon Couzan 4- Usson Ss 2 Stade Aimé Jacquet 1 à SAIL SOUS COUZAN
 Arbitre centre
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

54003637 55675.2 S.F.L 2- A.S. Verrieres 1 Stade Des Roches 1 à LURIECQ
 Arbitre centre MESSILI Youcef 2518692144 39 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

District 5 / Unique			Poule C			12
---------------------	--	--	---------	--	--	----

Dimanche 22/02/2026 15H

54003638	55676.2	Us Monts Du Forez 1- S.Marcellin F 2				Stade Municipal à CHALMAZEL
	Arbitre centre	SARDIN Gerald	2520527338	22 km		JEANSAGNIERE
	Arbitre assistant 1					
	Arbitre assistant 2					
54004052	55760.2	Champdieu Marcilly 2- C.S. St Bonnet Le Co 2				Stade André Peuvergne à
	Arbitre centre					CHAMPDIEU
	Arbitre assistant 1					
	Arbitre assistant 2					

Dimanche 22/02/2026 Apres-Midi P6

54003090	55465.2	Non affecté 8- Us Ecotay Moingt 3				
	Arbitre centre					
	Arbitre assistant 1					
	Arbitre assistant 2					

District 5 / Unique			Poule D			11
---------------------	--	--	---------	--	--	----

Dimanche 22/02/2026 13H

54032843	55910.2	Haut Pilat Interfoot 2- St Charles Vg 1				Stade Henri Chazal 1 à ST GENEST
	Arbitre centre	CIZERON Christophe	2548630281	21 km		MALIFAUZ
	Arbitre assistant 1					
	Arbitre assistant 2					

Dimanche 22/02/2026 15H

54003595	55654.2	U.S. Villars 3- Fc Bords De Loire 2				Stade Roger Villeneuve à VILLARS
	Arbitre centre	GOYET Nicolas	2544563078	37 km		
	Arbitre assistant 1					
	Arbitre assistant 2					
54003685	55697.2	A.B.H Fc 3- C.O La Riviere 3				Stade Municipal à AVEIZIEUX
	Arbitre centre	JAVELLE Julien	2518675850	6 km		
	Arbitre assistant 1					
	Arbitre assistant 2					
54032568	55888.2	O.C. Ondaine 2- Non affecté				
	Arbitre centre					
	Arbitre assistant 1					
	Arbitre assistant 2					
54032842	55909.2	Bellegarde Sp 2- Psm Foot 2				Stade De La Gare 1 à
	Arbitre centre	BOUIMA Nassim	2528722718	40 km		BELLEGARDE EN FOREZ
	Arbitre assistant 1					
	Arbitre assistant 2					

District 5 / Unique			Poule E			10
---------------------	--	--	---------	--	--	----

Samedi 21/02/2026 19H

54003263	55549.2	A. Feu Vert 2- F.C. St Paul En Jare 3				Stade Joseph Vallat à ST
	Arbitre centre	BETTA Tarek	2547875577	30 km		CHAMOND
	Arbitre assistant 1					
	Arbitre assistant 2					

Dimanche 22/02/2026 13H

54003306	55571.2	Doizieux Es 2- O. Du Montcel 2				Stade Gilbert Et Gilles Frison 1 à
	Arbitre centre	OULD MOHAMMED Bachir	2510469768	32 km		DOIZIEUX
	Arbitre assistant 1					
	Arbitre assistant 2					

Dimanche 22/02/2026 15H

District 5 / Unique			Poule E			10
---------------------	--	--	---------	--	--	----

Dimanche 22/02/2026 15H

54002495	55279.2	F.C. St Joseph St Ma 2- Planfoy Fc 1				Stade Robert Et Henri Jullien à ST JOSEPH
Arbitre centre		LORENTE Jean Luc	538203780	46 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54003264	55550.2	Tartaras Fc 1- Ent.S. St Jean Bonne 2				Stade Antoine Berger à TARTARAS
Arbitre centre		BUSALLI Cedric	2568615522	43 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Dimanche 22/02/2026 Apres-Midi P6

54003305	55570.2	Non affecté - F.C. Genilac 2				
Arbitre centre						
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Championnat Critérium Cd1 / Unique			Unique			13
------------------------------------	--	--	--------	--	--	----

Vendredi 20/02/2026 20H30

53990656	54591.2	U.S. Gymnique La Fou 5- Sous Ecoles Laiq. St 5				Stade De La Gare à LA FOUILLOUSE
Arbitre centre		KOCAOZ Lokman	2545779700	15 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
53990659	54594.2	Am.Laiq. Fayol Gaffa 5- U.S. Villars 5				Stade De La Barge à FIRMINY
Arbitre centre		BENSAFI Ali	2599865034	13 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Samedi 21/02/2026 15H30

53990657	54592.2	St Charles Vg 5- St E.Cote Chaude 5				Parc Des Sports Étivallière E2 à ST ETIENNE
Arbitre centre		LEKHAL Amin	2543675602	11 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Samedi 21/02/2026 16H

53990658	54593.2	J.S. Cellieu 5- A.B.H Fc 5				Stade Des Roches à CELLIEU
Arbitre centre		DAOUDI Hamid	2529413564	18 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Samedi 21/02/2026 17H30

53990655	54590.2	A.S. Algerienne 5- F.C. St Paul En Jare 5				Stade De Gaffard 3 à LE CHAMBON FEUGEROLLES
Arbitre centre		BENADA Abdelghani	2543290988	31 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Championnat Critérium Cd2 / Unique			Poule A			14
------------------------------------	--	--	---------	--	--	----

Samedi 21/02/2026 14H30

54002112	55107.2	F.C. La Plaine Ponci 5- Ent.S. Haut Forez 5				Stade Naconne à CLEPPE
Arbitre centre		BENCHADI Mehdi	2546608782	56 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54002148	55126.2	F.C. Independant St 5- Usgc 5				Stade Émile Pirolo 1 à ST ROMAIN LE PUY
Arbitre centre		COSTA Lionel	2338173390	37 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Samedi 21/02/2026 15H

Championnat Critérium Cd2 / Unique			Poule A			14
------------------------------------	--	--	---------	--	--	----

Samedi 21/02/2026 15H

53991116	54637.2	S.Marcellin F 5- Se.Asptt 5				Stade Jean Rolland 1 à ST MARCELLIN EN FOREZ
Arbitre centre		AKKOUCHE Mohamed	2543592249	29 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54002147	55125.2	Champeon/Magn 5- E.S. De Veauche 5				Stade Municipal à MAGNEUX HAUTE RIVE
Arbitre centre		CAPA Ilhan	2588644166	51 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Samedi 21/02/2026 15H30

53991115	54636.2	Psm Foot 5- Us Ecotay Moingt 5				Stade Le Rougerat 1 à PERIGNEUX
Arbitre centre		JOLY Roland	2544587960	38 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Championnat Critérium Cd2 / Unique			Poule B			15
------------------------------------	--	--	---------	--	--	----

Samedi 21/02/2026 15H

54002886	55399.2	Cote Durieux 5- Fco Firminy Inser 5				Stade Louis Berger 1 à ROCHE LA MOLIERE
Arbitre centre		BOUAZIZ Abdelghani	2543042705	21 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54047915	55932.2	O. De Terrenoire 5- A.S. Algerienne 6				Stade Janon 2 à ST ETIENNE
Arbitre centre		LAHRECHE Nordine	2520346961	7 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Samedi 21/02/2026 16H

54002887	55400.2	Esp. Croix De L'Orme 5- Seauve Sp. 5				Complexe Sportif De Caintin 1 à LA RICAMARIE
Arbitre centre		ALLAILOU Boucif	2599864802	6 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54047914	55931.2	S.C.F 5- Lerptien Fc 5				Stade Joseph Vallat à ST CHAMOND
Arbitre centre		KHODJA Kamal	2538669191	11 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Samedi 21/02/2026 16H30

53998511	54964.2	O.C. Ondaine 5- Polonia P'Tit Bouch 5				Complexe Sportif Dorian 1 à FRAISSES
Arbitre centre		BESSAA Faissal	2508673885	23 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Championnat Critérium Cd3 / Unique			Poule A			17
------------------------------------	--	--	---------	--	--	----

Vendredi 20/02/2026 20H

53991660	54779.2	Savigneux Montbrison 5- Fc Bonson/St Cyprien 5				Stade Claudius Duport 1 à SAVIGNEUX
Arbitre centre		ABARKAN Souhil	2544567303	43 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Vendredi 20/02/2026 20H30

53991664	54783.2	Toranche 5- C.S. St Bonnet Le Co 5				Stade Barthélemy Guillet à ST LAURENT LA CONCHE
Arbitre centre		TOURNEUX Jerome	2518672329	41 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Samedi 21/02/2026 15H

Championnat Critérium Cd3 / Unique	Poule A	17
---	----------------	-----------

Samedi 21/02/2026 15H

53991659 54778.2	Boisset Chalain 5- E.S. De Veauche 6		Stade J.B.Raymond à CHALAIN LE COMTAL
Arbitre centre	DALLET Maxime	2548624296 42 km	
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
53991661 54780.2	Precieux Co 3- Lignon Couzan 5		Stade Julien Ebizet à PRECIEUX
Arbitre centre	DEGAA Laid	9603805908 48 km	
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
53991662 54781.2	Fc Bords De Loire 5- S.C. Sury Le Comtal 5		Stade De Sasselage 1 à VEAUCHETTE
Arbitre centre	BERKATI Ali	2547428037 25 km	
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
53991663 54782.2	Montrond Cuzieu 5- Astree A.S 5		Stade Bruno Pouillon 1 à CUZIEU
Arbitre centre	PEREIRA Cyril	2588640172 13 km	
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

Championnat Critérium Cd3 / Unique	Poule B	16
---	----------------	-----------

Samedi 21/02/2026 15H

53991406 54725.2	A.S. Portugais Loire 5- Dervaux Chamb 5		Parc Des Sports Méons F1 à ST ETIENNE
Arbitre centre	SLAIMI Nader	9602583460 3 km	
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
53991409 54728.2	Ent.S. St Jean Bonne 5- A.B.H Fc 6		Stade Thiollière à ST JEAN BONNEFONDS
Arbitre centre	DRAME Moussa	2529400995 20 km	
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

Samedi 21/02/2026 15H30

53991407 54726.2	U.S. Villars 6- F.C. St Joseph St Ma 5		Stade Roger Villeneuve à VILLARS
Arbitre centre	GRESS Thierry	2598617826 12 km	
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

Samedi 21/02/2026 17H30

53991408 54727.2	S.T.F 5- St Etienne Uc Terr 5 6		Stade Guy Grégoire à SORBIERS
Arbitre centre	BENALLA Hicham	2545669801 13 km	
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
53991410 54729.2	A.S. St Just St Ramb 5- Usson Ss 5		Complexe Sportif Des Unchats 1 à ST JUST ST RAMBERT
Arbitre centre	GHENNAM Yazid	2568617909 21 km	
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

Championnat Critérium Cd3 / Unique	Poule C	18
---	----------------	-----------

Vendredi 20/02/2026 20H45

54002815 55363.2	A.S. St Just St Ramb 6- Chateaufort 5		Complexe Sportif Des Unchats 1 à ST JUST ST RAMBERT
Indispo Arbitre centre	WAFACK Hubert	2546442970 25 km	
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

Samedi 21/02/2026 15H30

53991815 54845.2	A.S. Algerienne 7- S.Ferreol As 5		Stade De Gaffard à LE CHAMBON FEUGEROLLES
Arbitre centre	TCHOUANTE Charles	2543883716 33 km	
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

Championnat Critérium Cd3 / Unique	Poule C	18
---	----------------	-----------

Samedi 21/02/2026 16H

53991817 54847.2 S.Victor/Loir 5- U.S. L'Horme 5 Stade De Pracoing à ST ETIENNE
 Arbitre centre MAYOL Christophe 2529411298 13 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

Samedi 21/02/2026 Apres-Midi P6

54002932 55418.2 Non affecté - Esp. Croix De L'Orme 6
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

Féminines Seniors À 8 D3 / Unique	D3 Sud	176
--	---------------	------------

Samedi 21/02/2026 17H

54666310 59103.2 Ent.S. St Christo Ma 1- A.S. Portugais Loire 1 Stade De La Côte 1 à ST CHRISTO
 Arbitre centre EN JAREZ

U18 D4 / Phase 2	Poule A	180
-------------------------	----------------	------------

Samedi 21/02/2026 15H30

55182165 66702.1 Bellegarde Sp 21- Ent.Anzieux-Fcmg 22 Stade De La Gare 1 à
 Arbitre centre LABIB Mustapha 2520523246 33 km BELLEGARDE EN FOREZ
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

U15 D1 / Unique	Unique	29
------------------------	---------------	-----------

Dimanche 22/02/2026 10H

53960779 54309.2 S.F.L 1- Roannais Foot 42 2 Stade Des Roches 1 à LURIECQ
 Arbitre centre ARAUJO Leny 2547407837 44 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

U15 D2 / Unique	Poule B	172
------------------------	----------------	------------

Dimanche 22/02/2026 10H

53971148 54542.2 Goal Foot 1- Lignon Couzan 1 Stade Municipal à ST JUST LA
 Arbitre centre CHAPUIS Maxime 2547502524 21 km PENDUE
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2
 53971189 54563.2 U.S. Feurs 2- Forez Roannais 1 Stade Maurice Rousson 2 à FEURS
 Arbitre centre BEN SADDIK Syfdine 2548536095 38 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

U15 À 8 / Phase 1	Poule A	39
--------------------------	----------------	-----------

Dimanche 22/02/2026 10H

55019073 66002.1 Afpc 1- Anzieux Foot 1 Stade Des Noyers 1 à
 Arbitre assistant 1 CHEVRIERES
 Arbitre assistant 2

U15 D4 / 2	Poule C	183
-------------------	----------------	------------

Dimanche 22/02/2026 10H

55182856 66838.1 Bellegarde Sp 1- Loire Forez Gj 2 Stade De La Gare 1 à
 Arbitre centre MUNOZ Cristina 2548550856 41 km BELLEGARDE EN FOREZ
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

U15 D4 / 2			Poule C			183
Dimanche	22/02/2026	10H				
55183903	67291.1	Ent.Ssu.Cssa 1 1- Us Ecotay Moingt 2				Stade De Rambaud 1 à ST ANTHEME
Arbitre centre		KOCA Derda	9604851183	48 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
Coupe Féminines À 8 / Unique			Poule Principale			167
Samedi	21/02/2026	14H				
55503630	69884.1	(SF 8 D2) Loire Sornin 1- Lignon Couzan 1 (SF 8 D1)				Stade Municipal 1 à ST NIZIER SOUS CHARLIEU
Arbitre centre		TRONCY Denis	2599864690	11 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
55503631	69885.1	(SF 8 D2) Ent.S. Haut Forez- S.T.F 1 (FE R2) 1				Stade Le Gachet à BOISSET ST PRIEST
Arbitre centre						
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
55503632	69886.1	(SF 8 D2) St Martin La - O.C. Ondaine 1 (SF 8 D3) Sauvete 1				Stade Municipal à ST MARTIN LA SAUVETE
Arbitre centre		AHMED Bachirdine	2548332580	36 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
Samedi	21/02/2026	15H				
55503629	69883.1	(SF 8 D3) Forez Roannais 1- Psm Foot 1 (SF 8 D1)				Stade Sugny à NERVIEUX
Arbitre centre		VAZ TORRES Simon	2598613585	36 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
Coupe Féminines Complémentaire À 8 / Unique			Poule A			169
Samedi	21/02/2026	13H				
55503627	69881.1	(FH) Gf Monts Et Plaine 1- Ouches Fc 1 (SF 8 D3)				Stade Jeanne D' Arc à CHAZELLES SUR LYON
Samedi	21/02/2026	14H				
55503625	69879.1	(SF 8 D3) Us Monts Du - St Romain Les Atheux 1 (SF 8 D1) Forez 1				Stade Travaloux à ST JUST EN BAS
55503626	69880.1	(SF 8 D3) S.C. Sury Le - Grand Croix 1 (SF 8 D1) Comtal 1				Stade De La Dévalla 1 à SURY LE COMTAL
55503628	69882.1	(SF 8 D3) Odf 1- Astree A.S 1 (SF 8 D1)				Stade Les Royats à ST GEORGES HAUTEVILLE
Coupe De La Loire U18 / Coupe			Unique			165
Samedi	21/02/2026	15H				
55503606	69864.1	(U18 D1) Lignon Couzan 21- St Etienne O. 21 (U18 R2)				Stade Municipal 1 à TRELINS
Arbitre centre						
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
Samedi	21/02/2026	15H30				
55503600	69858.1	(U18 D2) Usgc 21- F.C. St Paul En Jare 21 (U18 R2)				Stade De Champvert à CHAMBOEUF
Arbitre centre		MOUMMOU Hind	2547807613	21 km		
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

Coupe De La Loire U18 / Coupe			Unique	165
-------------------------------	--	--	--------	-----

Samedi 21/02/2026 15H30

55503601	69859.1	(U18 D2) Nord Roannais 21-	Fco Firminy Inser 21 (U18 R2)	Stade Municipal à LA PACAUDIERE
		Arbitre centre		
		Arbitre assistant 1		
		Arbitre assistant 2		
55503602	69860.1	(U18 D2) Rive De Gier 21-	Afpc 21 (U18 D1)	Complexe Sportif Bernard Mayol 2 à RIVE DE GIER
		Arbitre centre		
		Arbitre assistant 1		
		Arbitre assistant 2		
55503603	69861.1	(U18 D2) F.C. St Etienne 21-	E.S. De Veauche 21 (U18 R2)	Stade Chambonnet N° 1 à ST ETIENNE
		Arbitre centre		
		Arbitre assistant 1		
		Arbitre assistant 2		
55503605	69863.1	(U18 R1) L'Etrat Sp. 21-	U.S. Feurs 21 (U18 R2)	Complexe Sportif Des Ollières 1 à L ETRAT
		Arbitre centre	CHOVIN Aurea 2547670007 33 km	
		Arbitre assistant 1		
		Arbitre assistant 2		
55503607	69865.1	(U18 D1) Dervaux Chamb -	Roannais Foot 42 21 (U18 21 R1)	Stade De La Pouratte à LE CHAMBON FEUGEROLLES
		Arbitre centre		
		Arbitre assistant 1		
		Arbitre assistant 2		
? 55503608	69903.1	(U18 D2) O. De Terrenoire -	Roannais Foot 42 21 (U18 21 R1)	Stade Janon 2 à ST ETIENNE
		Arbitre centre		
		Arbitre assistant 1		
		Arbitre assistant 2		

Samedi 21/02/2026 16H

55503604	69862.1	(U18 R2) Savigneux -	Andrezieux-Boutheon 21 (U18 R1)	Stade La Madeleine 1 à MONTBRISON
		Arbitre centre		
		Arbitre assistant 1		
		Arbitre assistant 2		

Coupe De La Loire Féminines U18 / Phase Unique			Unique	79
--	--	--	--------	----

Samedi 21/02/2026 13H

55503619	69877.1	(U18ID) U.S. Feurs 1-	F.C. Roche St Genest 1 (U18ID)	Stade Maurice Rousson 2 à FEURS
		Arbitre centre		
		Arbitre assistant 1		
		Arbitre assistant 2		
55503620	69878.1	(U18ID) Fco Firminy Inser 1-	Andrezieux-Boutheon 1 (U18F R1)	Stade Du Soleil à FIRMINY
		Arbitre centre		
		Arbitre assistant 1		
		Arbitre assistant 2		

Samedi 21/02/2026 15H

55503617	69875.1	(U18F R2) Gf Monts Et -	Riorges F.C. 1 (U18ID) Plaine 1	Stade Jeanne D' Arc à CHAZELLES SUR LYON
		Arbitre centre		
		Arbitre assistant 1		
		Arbitre assistant 2		

Coupe De La Loire Féminines U18 / Phase Unique			Unique	79
--	--	--	--------	----

Samedi 21/02/2026 15H

55503618 69876.1 (U18ID) Ent. Usem Sury 6- Ent. Fcscv-Fcse 1 (U18ID) Stade De Montplaisir à MONTBRISON
 Arbitre centre
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

Coupe De La Loire U15 / Coupe			Poule A	166
-------------------------------	--	--	---------	-----

Dimanche 22/02/2026 10H

55503592 69850.1 (U15 D1) A.B.H Fc 1- Andrezieux-Bouthéon 1 (U15 R1B) Stade Municipal à AVEIZIEUX
 Arbitre centre
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

55503593 69851.1 (U15 D2) Usgc 1- Savigneux Montbrison 1 (U15 R2) Stade Benoît Rolles 1 à ST GALMIER
 Arbitre centre BESSAA Manelle 2547649003 12 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

55503594 69852.1 (U15 D3) Us Filerin 1- Fco Firminy Inser 1 (U15 R2) Stade Municipal 1 à ST GERMAIN LESPINASSE
 Arbitre centre GAY Wendy 9604120627 11 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

55503595 69853.1 (U15 D2) Anzieux Foot 1- Rive De Gier 1 (U15 R1B) Stade Jeanne D' Arc à CHAZELLES SUR LYON
 Arbitre centre BOUFEDJI Kais 2548464287 26 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

55503596 69854.1 (U15 R1B) L'Etrat Sp. 1- F.C. St Paul En Jare 1 (U15 R2) Complexe Sportif Des Ollières 1 à L ETRAT
 Arbitre centre BERRAMDANE Ibrahim 9603519728 6 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

55503597 69855.1 (U15 R2) U.S. Feurs 1- St Etienne O. 1 (U15 D1) Stade Maurice Rousson 4 à FEURS
 Arbitre centre
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

55503598 69856.1 (U15 D2) F.C. St Etienne 1- U.S. Villars 1 (U15 D2) Stade Chambonnet N° 1 à ST ETIENNE
 Arbitre centre DIBON Nathan 2547456868 18 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

55503599 69857.1 (U15 D3) St E.Montreyna 1- Roannais Foot 42 1 (U15 R1A) Stade Saint Saëns à ST ETIENNE
 Arbitre centre AIDLI Yamine 2547855836 4 km
 Arbitre assistant 1
 Arbitre assistant 2

Coupe De La Loire Féminines U15 / Phase Unique			Unique	170
--	--	--	--------	-----

Samedi 21/02/2026 13H30

55503613 69871.1 (U15FA8) As Forez - Montagnes Du Matin 1 Roannais 1 (U15FA8) Stade Sugny à NERVIEUX
 Arbitre centre
 Arbitre assistant 2

Samedi 21/02/2026 14H

Coupe De La Loire Féminines U15 / Phase Unique			Unique	170
Samedi	21/02/2026	14H		
55503609	69867.1	(U15F CL) Ent. Ssc Usem 1-	E.S. De Veauche 1 (U15FA8)	Stade De La Dévalla 1 à SURY LE COMTAL
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
55503610	69868.1	(U15FA8) A.B.H Fc 1-	Gf Monts Et Plaine 1 (U15FA8)	Stade Municipal à AVEIZIEUX
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
55503611	69869.1	(U15F CL) Andrezieux- - Boutheon 4	Fco Firminy Inser 1 (U15FDCH)	Complexe Sportif Gouyonnière 3 à ANDREZIEUX BOUTHEON
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
55503612	69870.1	(U15FA8) S.T.F 1-	Riorges F.C. 1 (U15FA8)	Stade De La Vaure à LA TALAUDIERE
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
55503615	69873.1	(U15FA8) F.C. St Etienne 1-	S.C.F 1 (U15FA8)	Stade Chambonnet N° 1 à ST ETIENNE
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
55503616	69874.1	(U15FA8) Ent.Sfl/Eshf 1-	Filerin 1 (U15FA8)	Stade Municipal à TOURETTE
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			
Samedi	21/02/2026	15H30		
55503614	69872.1	(U15FA8) St Denis De - Cabanne 1	U.S. Feurs 1 (U15FA8)	Stade De La Vallée à ST DENIS DE CABANNE
	Arbitre centre			
	Arbitre assistant 2			



BULLETIN D'INFORMATION

DÉLÉGATION DU ROANNAIS

RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tounoi : www.france-kermesse.com
Vente en ligne
**FOREZ
DISTRIBUTION**
R.D. 1089
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE
www.france-medailles.com

INTERSPORT
Le sport, la plus belle des rencontres

BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier

SOUCHON
Boissons
Services
1923

CA
LOIRE HAUTE-LOIRE

HG
Hôtel du Golf
Saint-Étienne

**france
bleu**
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques
technigazon
Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile
Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com
1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Violette - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA Intr : FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

La Paix
RESTAURANT



koesio
CONNEXION MAXIMALE

E.LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ
OUVERT LE DIMANCHE MATIN
Route de l'Etrat
SAINT PRIEST EN JAREZ



MAJUSCULE
AU BUREAU *la maison*
alpha bureau
www.pgdis.com
14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Loire
LE DÉPARTEMENT

District 3 R / Unique			Poule A			1
-----------------------	--	--	---------	--	--	---

Dimanche 22/02/2026 15H

54034768 80007.2	Parigny Saint Cyr 1- Nord Roannais 1					Stade Joannes Chaumette à ST CYR DE FAVIERES
Arbitre centre	PATOUX Steve	1686013390	10 km			
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54034769 80008.2	Bellegarde Sp 1- Mayotte Roannais 1					Stade De La Gare 1 à BELLEGARDE EN FOREZ
Arbitre centre	MAYOL Christophe	2529411298	37 km			
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54034773 80012.2	Cremeaux 1- Goal Foot 2					Stade Du Breuil 1 à CREMEAUX
Arbitre centre	GRESS Thierry	2598617826	82 km			
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54036505 80638.2	St Denis De Cabanne 1- Perreux Fc 1					Stade De La Vallée à ST DENIS DE CABANNE
Arbitre centre	DEGAA Laid	9603805908	112 km			
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54036506 80639.2	Montagny Fc 1- Montrond Cuzieu 1					Stade Municipal1 à MONTAGNY
Arbitre centre	DURAND Frederic	2558613586	43 km			
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

District 3 R / Unique			Poule B			2
-----------------------	--	--	---------	--	--	---

Dimanche 22/02/2026 15H

54035187 80076.2	St Germain Laval 1- Filerin 1					Stade Pierre Duris à ST GERMAIN LAVAL
Arbitre centre	PEREIRA Cyril	2588640172	53 km			
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54035188 80077.2	Roanne Portugais 1- St Just En Chevalet 1					Stade Fontalon 2 à ROANNE
Arbitre centre	KHEBAL Aissa	2508663740	4 km			
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54036942 80724.2	Loire Sornin 2- Noiretable 1					Stade Municipal 1 à ST NIZIER SOUS CHARLIEU
Arbitre centre	TACHON Mickael	2511138210	21 km			
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54038690 80745.2	Ouches Fc 1- St Martin La Sauvete 1					Stade Municipal à OUCHES
Arbitre centre	ALLOUIS Steve	838413893	9 km			
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
Observateur principal	GAILLARD Jean Luc	2599862250	26 km			
54038691 80746.2	Commele 1- Montagnes Du Matin 1					Complexe Sportif 1 à COMMELE VERNAY
Arbitre centre	ABBACI Mohamed	2538633111	17 km			
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						
54038692 80747.2	Chaussetterre 1- O. Est Roannais 1					Stade Les Bataillouses à LES SALLES
Arbitre centre	HAJJI Abdelghani	2508685615	63 km			
Arbitre assistant 1						
Arbitre assistant 2						

District 4 R / Unique			Poule A			5
-----------------------	--	--	---------	--	--	---

Samedi 21/02/2026 18H30

54038795 80786.2	Toranche 2- St Julien La Vetre 1					Stade Barthélemy Guillet à ST LAURENT LA CONCHE
Arbitre centre	BENFREDJ Moussa	2528716856	50 km			

Dimanche 22/02/2026 13H

District 4 R / Unique	Poule A	5
------------------------------	----------------	----------

Dimanche 22/02/2026 13H

54038798 80789.2	St Germain Laval 2- Essor 1		Stade Pierre Duris à ST GERMAIN LAVAL
Arbitre centre	WAFACK Hubert	2546442970 69 km	
54038800 80791.2	Cremeaux 2- Cezay 1		Stade Du Breuil 1 à CREMEAUX
Arbitre centre	AHMED Bachirdine	2548332580 25 km	

Dimanche 22/02/2026 15H

54038796 80787.2	Val D Aix 1- Montagnes Du Matin 2		Stade Georges Boudou à VEZELIN SUR LOIRE
Arbitre centre	BISSUEL Pierre	2598636998 29 km	
54038799 80790.2	St Martin La Sauvete 2- St Just En Chevalet 2		Stade Municipal à ST MARTIN LA SAUVETE
Arbitre centre	TAROUDJIT Madjid	2538621965 78 km	

Dimanche 22/02/2026 Apres-Midi P3

54038797 80788.2	Non affecté - Noiretable 2		
------------------	----------------------------	--	--

District 4 R / Unique	Poule B	3
------------------------------	----------------	----------

Dimanche 22/02/2026 13H

54035809 80358.2	Riorges F.C. 2- Nord Roannais 2		Parc Des Sports De Galliéni 2 à RIORGES
Arbitre centre	MERHOUM Yacine	2543585998 4 km	
Observateur principal	MAUSSIAR Arnaud	2545506253 11 km	
54101422 81073.2	Roanne Portugais 2- Mably Sport S.F 1		Stade Fontalon 2 à ROANNE
Arbitre centre	BENALLA Hicham	2545669801 94 km	

Dimanche 22/02/2026 15H

54100849 80960.2	Avenir Cote 2- Non affecté		Stade Municipal 1 à ST HAON LE VIEUX
54100850 80961.2	Villerest Us 1- St Alban Les Eaux 1		Stade Rondard à VILLEREST
Arbitre centre	MIRABEL Alexis	2588630702 7 km	
54101307 81030.2	Briennon 1- Pouilly Les Nonains 1		Complexe Sportif A. Dauvergne à BRIENNON
Arbitre centre	VAZ TORRES Simon	2598613585 16 km	
54101421 81072.2	Villers 1- Bussieres 2		Stade Marcel Raoult à VILLERS
Arbitre centre	JACQUET Sebastien	2510962587 22 km	

District 4 R / Unique	Poule C	4
------------------------------	----------------	----------

Dimanche 22/02/2026 13H

54036046 80485.2	St Denis De Cabanne 2- Perreux Fc 2		Stade De La Vallée à ST DENIS DE CABANNE
Arbitre centre	DRAME Moussa	2529400995 91 km	
54100901 80989.2	Loire Sornin 3- Coutouvre 1		Stade Municipal 1 à ST NIZIER SOUS CHARLIEU
Arbitre centre	ABARKAN Souhil	2544567303 100 km	

Dimanche 22/02/2026 15H

54035957 80424.2	St Symphorien De Lay 1- Fc Roanne 1		Stade Des Casernes à ST SYMPHORIEN DE LAY
Arbitre centre	BERKATI Ali	2547428037 84 km	
54039207 80871.2	Cordelle 1- Regny Fc 1		Stade Marcel Garret à CORDELLE
Arbitre centre	HUGUENIN Anthony	2548628997 31 km	
54039208 80872.2	Le Coteau 2- O. Est Roannais 2		Stade Bécot à LE COTEAU
Arbitre centre	BEN SADDIK Rachid	2598614588 4 km	
54100900 80988.2	St Victor Sur Rhins 1- Forez Roannais 2		Stade Municipal à ST VICTOR SUR RHINS
Arbitre centre	PARANDON Alban	2588624221 26 km	

District 5 R / Unique	Poule A	6
------------------------------	----------------	----------

Samedi 21/02/2026 19H

54036241 80514.2	Montagnes Du Matin 3- Filerin 2		Stade Municipal à CHAMBOST LONGESSAIGNE
Arbitre centre	TOUMI Emir	2544391935 65 km	

Dimanche 22/02/2026 13H

54036238 80511.2	Parigny Saint Cyr 2- Fc Roanne 2		Stade Joannes Chaumette à ST CYR DE FAVIERES
Arbitre centre	MATOUSSI Youssef	2599864695 10 km	

District 5 R / Unique			Poule A			6
Dimanche	22/02/2026	13H				
54036242	80515.2		Cordelle 2- Le Coteau 3			Stade Marcel Garret à CORDELLE
	Arbitre centre		BOYER Stephane	2520353036	65 km	
54036243	80516.2		Chaussetterre 2- Goal Foot 3			Stade Les Bataillouses à LES SALLES
54101349	81051.2		Briennon 2- Pouilly Les Nonains 2			Complexe Sportif A. Dauvergne à BRIENNON
	Arbitre centre		PALEAU Morgan	550917351	43 km	
Dimanche	22/02/2026	15H				
54100943	81010.2		Rhins Trambouze F. 3- Coutouvre 2			Stade Louis Chatelus 1 à THIZY LES BOURGS
	Arbitre centre		AZOUZ Nacim	9602702971	105 km	
District 5 R / Unique			Poule B			8
Dimanche	22/02/2026	13H				
54044534	80910.2		Goal Foot 4- Noes As 1			Stade Municipal à ST JUST LA PENDUE
	Arbitre centre		VILLEMAGNE Rene	2500535829	67 km	
54044535	80911.2		Val D Aix 2- St Germain Laval 3			Stade Georges Boudou à VEZELIN SUR LOIRE
	Arbitre centre		SYLVESTRE Roland	2518674590	58 km	
54044537	80913.2		Villerest Us 2- Urfe 1			Stade Rondard à VILLEREST
	Arbitre centre		BILLOUX Serge	2520044205	9 km	
Dimanche	22/02/2026	15H				
54044536	80912.2		Nollieux Ao 1- Essor 2			Stade Municipal à NOLLIEUX
	Arbitre centre		YIGITER Hacimehmet	2538657985	57 km	
Championnat Critérium R / Unique			Poule A			12
Vendredi	20/02/2026	20H30				
54566397	81706.2		Sud Foot 71 5- Rhins Trambouze F. 5			Stade Municipal à MELAY
54566400	81709.2		Parigny Saint Cyr 5- Fc Val D'Aix 5			Stade Joannes Chaumette à ST CYR DE FAVIERES
	Arbitre centre		HAJJI Abdelghani	2508685615	13 km	
Vendredi	20/02/2026	21H				
54566398	81707.2		Roann Portuga 5- Le Coteau 5			Stade Fontalon 2 à ROANNE
	Arbitre centre		TERRENOIRE Fabien	2538658494	11 km	
54566399	81708.2		St Denis De Cabanne 5- Roanne Arct 5			Stade De La Vallée à ST DENIS DE CABANNE
	Arbitre centre		BENLHASSEN Mehdi	2545517464	21 km	
54566401	81710.2		Commelle 5- Fc Roanne 5			Complexe Sportif 1 à COMMELLE VERNAY
	Arbitre centre		DEMIREL Muhamet	2528720447	5 km	
54566402	81711.2		Roannais Foot 42 5- St Symphorien De Lay 5			Stade Henry Mallevall Annexe Her à ROANNE
	Arbitre centre		TACHON Mickael	2511138210	22 km	
Championnat Critérium R / Unique			Poule B			14
Vendredi	20/02/2026	20H30				
54621931	82060.2		Pouilly Les Nonains 5- Bussieres 5			Stade René Oblette à POUILLY LES NONAINS
	Arbitre centre		ABBACI Mohamed	2538633111	26 km	
54621933	82062.2		A.S. Ste Foy St Sulp 5- Nord Roannais 5			Stade Municipal à STE FOY ST SULPICE
	Arbitre centre		PATOUX Steve	1686013390	32 km	
54621935	82064.2		Filerin 5- St Andre D Apchon 5			Stade Municipal 1 à ST GERMAIN LESPINASSE
	Arbitre centre		OULD BOUKHITINE Lyece	2538644800	10 km	
54624006	82206.2		Avenir Cote 5- Non affecté			Stade Municipal 1 à ST HAON LE VIEUX
Vendredi	20/02/2026	20H45				
54624005	82205.2		Cremeaux 5- Essor 5			Stade Du Breuil 1 à CREMEAUX
	Arbitre centre		CHAVANY Emmanuel	2519431002	29 km	
Samedi	21/02/2026	15H				

Championnat Critérium R / Unique			Poule B		14
----------------------------------	--	--	---------	--	----

Samedi 21/02/2026 15H

54621936 82065.2 Villereest Us 5- Goal Foot 5 Stade Rondard à VILLEREST
Arbitre centre MIRABEL Alexis 2588630702 7 km

Championnat Critérium R / Unique			Poule C		13
----------------------------------	--	--	---------	--	----

Vendredi 20/02/2026 21H

54622355 82130.2 Villers 5- Cours 5 Stade Marcel Raoult à VILLERS
Arbitre centre ALLOUIS Steve 838413893 19 km
54622356 82131.2 St Nizier S.Charlieu 5- U.S. Briennon 5 Stade Municipal 1 à ST NIZIER
Arbitre centre HASSOUN Taoufik 2529400902 11 km SOUS CHARLIEU
54623831 82183.2 Mably Sport S.F 5- O. Est Roannais 5 Stade Centre Paul Desroches à
Arbitre centre DOUSS Hossem 2508665965 2 km MABLY
54623832 82184.2 Perreux Fc 5- Loire Sornin 5 Stade Les Vavres à PERREUX
Arbitre centre DURAND Frederic 2558613586 48 km

Vendredi 20/02/2026 Apres-Midi P3

54622354 82129.2 Non affecté - St Jean La Bussiere 5

Samedi 21/02/2026 14H30

54622352 82127.2 Avenir Cote 6- Parigny Saint Cyr 6 Stade Municipal 1 à ST ANDRE D
Arbitre centre OZEL Abdulkadir 2543075107 10 km APCHON

U18 D3 R / 2			Poule C		62
--------------	--	--	---------	--	----

Samedi 21/02/2026 15H30

55184344 83153.1 Rhins Trambouze F. 22- Filerin 21 Stade Louis Chatelus 1 à THIZY LES
Arbitre centre DURAND Arthur 2547145421 38 km BOURGS

Coupe Intersport U18 / Unique			Poule Unique		28
-------------------------------	--	--	--------------	--	----

Samedi 21/02/2026 14H30

55443470 83766.1 (U18 D1) Commelle 21- Forez Roannais 21 (U18 Complexe Sportif 1 à COMMELLE
Arbitre centre BEN MOSBAH Hani 2546001137 14 km VERNAY
Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2
55443471 83767.1 (U18 D3) Ent.Essor Aspn 21- Loire Sornin 21 (U18 D2) Stade Roger Siroux à LENTIGNY
Arbitre centre MATHIEU Evan 2546324067 6 km
Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2

Coupe Intersport U15 / Unique			Poule Unique		29
-------------------------------	--	--	--------------	--	----

Dimanche 22/02/2026 10H

55443691 83789.1 (U15 D3) Rhins Trambouze - Ent Val Aix Cremeau1 1 Stade Louis Chatelus 1 à THIZY LES
F. 1 (U15 D3) BOURGS
Arbitre centre NIGROU Jawed 2547468928 23 km
Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2